



*AVIS DE CONVOCATION*  
**ASSEMBLEE GENERALE MIXTE**

VENDREDI 26 AVRIL 2013 A 10H  
PALAIS DES CONGRES  
75017 PARIS

L'ORÉAL

# Sommaire

<b>Comment participer à l'Assemblée Générale ?</b>	Cahier intérieur
Ordre du jour de l'Assemblée Générale Mixte du vendredi 26 avril 2013	2
Mot du Président-Directeur Général	3
<b>1</b> Exposé sommaire de la situation du Groupe L'Oréal en 2012 et chiffres clés	4
<b>2</b> Résultats financiers sur 5 ans	11
<b>3</b> Projets de résolutions et Rapport du Conseil d'Administration, composition du Conseil d'Administration	12
<b>4</b> Renseignements sur les administrateurs dont la nomination ou le renouvellement est proposé à l'Assemblée Générale	23
<b>5</b> Rapports des Commissaires aux Comptes	26
<b>6</b> Demande d'envoi de documents et renseignements légaux	31

## ORDRE DU JOUR

*de l'Assemblée Générale Mixte du vendredi 26 avril 2013*

### A CARACTERE ORDINAIRE

1. Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2012
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2012
3. Affectation du bénéfice de l'exercice 2012 et fixation du dividende
4. Nomination de Madame Virginie Morgon en qualité d'administrateur
5. Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Françoise Bettencourt Meyers
6. Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Peter Brabeck-Letmathe
7. Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Louis Schweitzer
8. Autorisation de rachat par la Société de ses propres actions

### A CARACTERE EXTRAORDINAIRE

9. Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital soit par émission d'actions ordinaires avec maintien du droit préférentiel de souscription, soit par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres
10. Autorisation donnée au Conseil d'Administration de procéder à l'attribution gratuite aux salariés et mandataires sociaux d'actions existantes et/ou à émettre emportant renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription
11. Délégation de compétence accordée au Conseil d'Administration en vue de permettre la réalisation d'une augmentation de capital réservée aux salariés avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires
12. Pouvoirs pour formalités

---

## MOT DU PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL

Madame, Monsieur, Cher(e) actionnaire,

J'ai le plaisir de vous convier à l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de L'Oréal qui aura lieu le vendredi 26 avril 2013 à 10 heures au Palais des Congrès de la Porte Maillot à Paris.

2012 a été une bonne année pour L'Oréal sur de nombreux plans. Le Groupe a réalisé une forte croissance de son chiffre d'affaires et a gagné des parts de marché y compris sur les marchés plus difficiles de l'Europe de l'Ouest et des Etats-Unis. L'année écoulée a été également un très grand cru d'innovations dans chacune de nos Divisions et de nos grands métiers. Les résultats et le cash-flow sont en très forte progression et confirment la puissance de notre modèle économique.

L'Assemblée Générale est un moment privilégié d'information et d'échange entre L'Oréal et tous ses actionnaires. C'est aussi pour vous l'occasion de vous exprimer et de voter pour prendre part activement aux décisions qui concernent le Groupe.

Je compte sur votre participation à l'Assemblée Générale. S'il vous était impossible d'y assister personnellement, sachez que vous pouvez voter par Internet ou par correspondance, ou encore donner pouvoir au Président de l'Assemblée ou à toute autre personne de votre choix. Vous trouverez dans ce document toutes ces modalités pratiques, ainsi que l'ordre du jour et le projet de résolutions qui seront soumises à votre approbation. Vous pourrez également retrouver sur Internet les principales interventions de l'Assemblée Générale, qui seront diffusées en webcast sur le site [www.loreal-finance.com](http://www.loreal-finance.com).

Je tiens, au nom du Conseil d'Administration, à remercier chacune et chacun d'entre vous de votre confiance et de votre fidélité, et vous donne rendez-vous le vendredi 26 avril prochain.

“ FORTS DE CES SUCCES ET DE CES PROGRES  
NOUS ABORDONS L'AVENIR AVEC  
OPTIMISME ET CONFIANCE. ”

**JEAN-PAUL AGON**  
PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL



# 1

## EXPOSE SOMMAIRE DE LA SITUATION du Groupe L'Oréal en 2012 et chiffres clés

### CHIFFRES CLES 2012

#### *Forte progression du chiffre d'affaires et des résultats*

<b>22,46</b> milliards d'euros (+ 10,4 %)	<b>3,7</b> milliards d'euros (+ 12,3 %)	<b>2,9</b> milliards d'euros (+ 17,6 %)	<b>4,91</b> euros par action (+ 13,6 %)	<b>2,30</b> euros par action (+ 15 %)
CHIFFRE D'AFFAIRES 2012	RESULTAT D'EXPLOITATION	RESULTAT NET PART DU GROUPE	BENEFICE NET PAR ACTION <sup>(1)</sup>	HAUSSE DU DIVIDENDE <sup>(2)</sup>

(1) Bénéfice net dilué par action, calculé sur le résultat net hors éléments non récurrents part du groupe.

(2) Proposé à l'Assemblée Générale du 26 avril 2013.

### COMMENTAIRES

Le Conseil d'Administration de L'Oréal s'est réuni le 11 février 2013 sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul Agon et en présence des Commissaires aux Comptes. Le Conseil a arrêté les comptes consolidés et les comptes sociaux pour l'exercice 2012.

Commentant les résultats annuels, Monsieur Jean-Paul Agon, Président-Directeur Général de L'Oréal, a indiqué :

« 2012 a été une bonne année pour L'Oréal sur de nombreux plans. Le Groupe réalise une forte croissance de son chiffre d'affaires et démontre une fois encore sa capacité à surperformer le marché de la beauté, et à gagner des parts de marché y compris sur les marchés plus difficiles de l'Europe de l'Ouest et des Etats-Unis. 2012 a été également un très grand cru d'innovations – parmi les plus belles de l'industrie – dans chacune de nos Divisions et de nos grands métiers.

2012 marque aussi une étape historique dans l'accélération de l'internationalisation du Groupe, puisque les « Nouveaux marchés » deviennent la première zone géographique.

Enfin, les résultats et le cash-flow, en très forte progression, atteignent des niveaux records, confirmant la puissance de notre modèle économique.

*Forts de ces succès et de ces progrès, nous abordons l'avenir avec optimisme et confiance. Confiance dans la dynamique positive de notre marché. Confiance dans la force de notre mission « la beauté pour tous », de notre stratégie « l'universalisation », et dans notre ambition de conquérir un milliard de nouveaux consommateurs. Confiance enfin dans les fondamentaux de L'Oréal : sa recherche, sa capacité à innover et à proposer des produits de grande qualité, son catalogue exceptionnel de marques, son business modèle, créateur de valeur et de cash-flow, et enfin, la force unique de ses équipes.*

*Le Groupe est donc bien préparé pour surperformer le marché en 2013 et réaliser une nouvelle année de croissance du chiffre d'affaires et des résultats. »*

Le Conseil d'Administration a décidé de proposer à l'Assemblée Générale du 26 avril 2013 le versement d'un dividende de 2,30 euros par action, en augmentation de 15 % par rapport à l'exercice précédent.

## INTERNATIONAL ET MARCHÉ COSMÉTIQUE

## AMÉRIQUE DU NORD

25 % DES VENTES  
COSMÉTIQUES DU GROUPE

+ 7,2 % Croissance  
des ventes 2012 <sup>(1)</sup>

+ 4,4 % Evolution  
du marché en 2012 <sup>(2)</sup>

Chiffre d'affaires : 5 211 M€  
Résultat d'exploitation : 18,4 %  
(en % du chiffre d'affaires)

## EUROPE DE L'OUEST

35,6 % DES VENTES  
COSMÉTIQUES DU GROUPE

+ 0,6 % Croissance  
des ventes 2012 <sup>(1)</sup>

Marché stable en 2012 <sup>(2)</sup>

Chiffre d'affaires : 7 400 M€  
Résultat d'exploitation : 21,3 %  
(en % du chiffre d'affaires)

## AMÉRIQUE LATINE

8,8 % DES VENTES  
COSMÉTIQUES DU GROUPE

+ 10,4 % Croissance  
des ventes 2012 <sup>(1)</sup>

+ 10,2 % Evolution  
du marché en 2012 <sup>(2)</sup>

Chiffre d'affaires :  
1 827 M€

## AFRIQUE, MOYEN-ORIENT

3,3 % DES VENTES  
COSMÉTIQUES DU GROUPE

+ 14,7 % Croissance  
des ventes 2012 <sup>(1)</sup>

+ 7,5 % Evolution  
du marché en 2012 <sup>(2)</sup>

Chiffre d'affaires :  
683 M€

## EUROPE DE L'EST

6,7 % DES VENTES  
COSMÉTIQUES DU GROUPE

+ 3,9 % Croissance  
des ventes 2012 <sup>(1)</sup>

+ 3,0 % Evolution  
du marché en 2012 <sup>(2)</sup>

Chiffre d'affaires :  
1 405 M€

## ASIE, PACIFIQUE

20,6 % DES VENTES  
COSMÉTIQUES DU GROUPE

+ 9,6 % Croissance  
des ventes 2012 <sup>(1)</sup>

+ 5,9 % Evolution  
du marché en 2012 <sup>(2)</sup>

Chiffre d'affaires :  
4 287 M€

## NOUVEAUX MARCHÉS

39,4 % DES VENTES COSMÉTIQUES DU GROUPE

+ 9,2 % Croissance des ventes 2012 <sup>(1)</sup>

+ 6,5 % Evolution des marchés en 2012 <sup>(2)</sup>

Chiffre d'affaires : 8 202 M€  
Résultat d'exploitation : 18,5 % (en % du chiffre d'affaires)

(1) A données comparables.

(2) Source : Estimations L'Oréal du marché cosmétique mondial en prix nets fabricants hors savons, dentifrices, rasoirs et lames. Hors effets monétaires.

## EVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES 2012

A données comparables, c'est-à-dire à structure et taux de change identiques, la croissance du chiffre d'affaires du Groupe L'Oréal ressort à + 5,5 %.

L'effet net de changement de structure est de + 0,7 %.

Les effets monétaires ont eu un impact positif de + 4,2 %.

La croissance à taux de change constants ressort à + 6,2 %.

A données publiées, le chiffre d'affaires du Groupe, au 31 décembre 2012, atteint 22,463 milliards d'euros en progression de + 10,4 %.

### Chiffre d'affaires par Division opérationnelle et zone géographique

En millions d'euros	2010	2011	2012	Progression à données	
				comparables	publiées
<b>Par Division opérationnelle</b>					
Produits Professionnels	2 717,1	2 813,8	3 002,6	+ 2,1 %	+ 6,7 %
Produits Grand Public	9 529,9	9 835,2	10 713,2	+ 5,0 %	+ 8,9 %
L'Oréal Luxe	4 506,6	4 800,1	5 568,1	+ 8,3 %	+ 16 %
Cosmétique Active	1 385,6	1 421,7	1 528,0	+ 5,8 %	+ 7,5 %
<b>Total cosmétique</b>	<b>18 139,1</b>	<b>18 870,8</b>	<b>20 811,9</b>	<b>+ 5,5 %</b>	<b>+ 10,3 %</b>
<b>Par zone géographique</b>					
Europe de l'Ouest	7 181,0	7 246,6	7 399,6	+ 0,6 %	+ 2,1 %
Amérique du Nord	4 291,5	4 406,2	5 210,7	+ 7,2 %	+ 18,3 %
Nouveaux Marchés, dont :	6 666,6	7 218,0	8 201,6	+ 9,2 %	+ 13,6 %
Asie, Pacifique	3 192,2	3 619,5	4 287,0	+ 9,6 %	+ 18,4 %
Europe de l'Est	1 398,9	1 336,9	1 405,0	+ 3,9 %	+ 5,1 %
Amérique Latine	1 517,7	1 680,9	1 826,6	+ 10,4 %	+ 8,7 %
Afrique, Moyen-Orient	557,8	580,7	683,0	+ 14,7 %	+ 17,6 %
<b>Total cosmétique</b>	<b>18 139,1</b>	<b>18 870,8</b>	<b>20 811,9</b>	<b>+ 5,5 %</b>	<b>+ 10,3 %</b>
The Body Shop	754,9	767,6	855,3	+ 4,9 %	+ 11,4 %
Dermatologie <sup>(1)</sup>	601,7	704,7	795,5	+ 5,9 %	+ 12,9 %
<b>TOTAL GROUPE</b>	<b>19 495,8</b>	<b>20 343,1</b>	<b>22 462,7</b>	<b>+ 5,5 %</b>	<b>+ 10,4 %</b>

(1) Part revenant au Groupe, soit 50 %.

### Evolution du chiffre d'affaires cosmétique

#### Produits Professionnels

Sur un marché marqué par le ralentissement des pays d'Europe du Sud, et la faible part des Nouveaux Marchés, la Division des Produits Professionnels enregistre en 2012 une croissance de + 2,1 % à données comparables et + 6,7 % à données publiées.

#### Produits Grand Public

La Division Produits Grand Public réalise une progression de + 5 % à données comparables et de + 8,9 % à données publiées, portée par des avancées stratégiques en Europe de l'Ouest et en Amérique du Nord, et de grandes initiatives produits.

#### L'Oréal Luxe

En 2012, L'Oréal Luxe progresse de + 8,3 % à données comparables et de + 16 % à données publiées. Sur chacun des trimestres, la Division surperforme significativement la croissance du marché, grâce notamment au dynamisme de Lancôme, et aux performances réalisées en Asie et en Amérique du Nord.

#### Cosmétique Active

2012 marque l'accélération de la Division avec une progression de + 5,8 % de son chiffre d'affaires à données comparables, et + 7,5 % à données publiées, soit près de deux fois l'évolution du marché dermo-cosmétique.

### Synthèse multi-divisions par zone géographique

#### Europe de l'Ouest

Le contexte européen est marqué par la baisse des marchés des pays du sud, notamment dans les salons de coiffure et le luxe, et par la bonne résistance du reste de l'Europe. A 12 mois, L'Oréal progresse de + 0,6 % à données comparables, et + 2,1 % à données publiées, accroissant ainsi sa part de marché, notamment à la Division Produits Grand Public qui consolide sa place de n° 1. Le Groupe réalise de bonnes performances notamment en France, où l'acquisition de Cadum prend toute sa part, au Royaume-Uni, en Allemagne, et dans les pays d'Europe du Nord.

#### Amérique du Nord

En Amérique du Nord, L'Oréal termine l'année 2012 avec une croissance de + 7,2 % à données comparables et de + 18,3 % à données publiées. Les bons résultats de 2011 se sont accélérés en 2012. La Division Produits

Grand Public devient n° 1 dans son périmètre, grâce aux fortes progressions de Garnier, de Maybelline et de Essie. La fin de l'année est marquée par le lancement stratégique de L'Oréal Paris Advanced Hair Care. L'Oréal Luxe surperforme son marché, grâce notamment à Clarisonic. La Division Cosmétique Active accroît significativement sa présence dans les drugstores.

### Nouveaux Marchés

■ **Asie, Pacifique** : L'Oréal réalise une croissance annuelle de + 9,6 % à données comparables et de + 18,4 % à données publiées. Le Groupe accroît ses parts de marché dans la zone. Dans un contexte de circuit sélectif qui marque un ralentissement au second semestre, notamment en Corée et dans le *travel retail*, L'Oréal renforce ses positions grâce aux initiatives de Lancôme, Kiehl's et Yves Saint Laurent. En Chine, le Groupe progresse plus vite que le marché, en particulier avec L'Oréal Luxe, Maybelline et L'Oréal Paris Men Expert. L'Inde, l'Indonésie et la Thaïlande sont particulièrement dynamiques, portées par des initiatives locales comme Colossal Kajal de Maybelline, et la gamme Garnier Men.

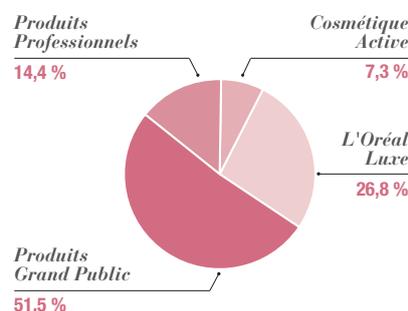
■ **Europe de l'Est** : Avec un chiffre d'affaires à + 3,9 % à données comparables et + 5,1 % à données publiées, le Groupe poursuit son redressement, et progresse de nouveau plus vite que le marché. Ce redressement est porté par la Division Produits Professionnels et sa conquête de nouveaux salons de coiffure, notamment en Russie et en Pologne, et par la Division Produits Grand Public grâce au succès d'Elsève Arginine de L'Oréal Paris et de la coloration Garnier ColorSensation.

■ **Amérique Latine** : L'Oréal réalise une croissance en comparable de + 10,4 % et + 8,7 % en publié avec une accélération au second semestre. En 2012, L'Oréal devient leader du marché au Mexique et accroît ses positions au Chili, en Argentine et en Uruguay. L'Oréal accélère son déploiement dans les pays d'Amérique Centrale, ainsi qu'en Colombie avec l'acquisition de la marque Vogue, n° 1 du maquillage en *mass-market* dans ce pays. Au Brésil, les initiatives Elsève Arginine Resist, les huiles capillaires et la coloration permettent une amélioration des positions. A noter la dynamique de la Division Cosmétique Active dans la Zone.

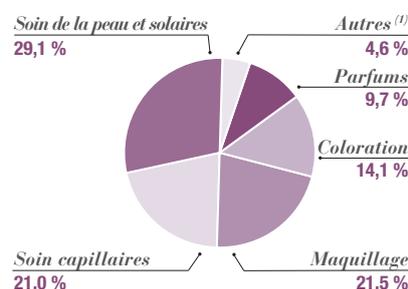
■ **Afrique, Moyen-Orient** : Avec une progression de + 14,7 % à données comparables et + 17,6 % à données publiées, la Zone Afrique-Moyen-Orient réalise de très bonnes performances en Turquie, dans les Pays du Golfe et du Levant. L'année 2012 est marquée par la montée en puissance des nouvelles filiales en Egypte et au Kenya et par l'ouverture de l'Arabie Saoudite.

### Chiffre d'affaires 2012 de la branche cosmétique

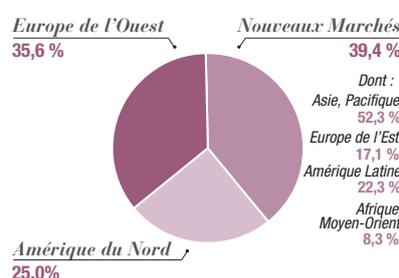
#### Par Division



#### Par métier



#### Par zone géographique



(1) « Autres » intègre les produits d'hygiène ainsi que le chiffre d'affaires réalisé par les distributeurs américains avec les marques hors Groupe.

### Evolution du chiffre d'affaires de The Body Shop

2012 est une année d'accélération pour The Body Shop qui progresse de + 4,9 % à données comparables et + 11,4 % à données publiées.

La marque a révélé en 2012 une nouvelle identité avec « *Beauty with Heart* », et débuté le déploiement du nouveau concept de boutique « Pulse ». Par ailleurs, The Body Shop a poursuivi son approche multi-circuits avec une forte progression du e-commerce.

En 2012, la marque s'est renforcée dans les catégories du soin de la peau, avec le succès de Chocomania, gamme de soins pour le corps, et en soin du visage, avec l'innovation Drops of Youth.

The Body Shop a connu une bonne dynamique au Moyen-Orient et dans le Sud-Est asiatique, tout en réalisant des scores solides en Europe.

### Evolution du chiffre d'affaires de Galderma

Galderma réalise une croissance de + 5,9 % à données comparables et de + 12,9 % à données publiées, avec un 4<sup>e</sup> trimestre impacté, comme annoncé, par la concurrence des génériques dans les produits de prescription, notamment aux Etats-Unis.

Epiduo (acné) et Oracea (rosacée) poursuivent leur croissance dans la catégorie des produits de prescription. Epiduo est le 1<sup>er</sup> produit de prescription au monde sur le marché de l'acné topique.

Les ventes des médicaments en vente libre (OTC) ont progressé fortement, portées par Cetaphil (gamme de soins hydratants et nettoyants).

La forte croissance de la gamme Restylane (comblement des rides) et le succès d'Azzalure (relaxant musculaire) ont de nouveau cette année contribué à faire de Galderma, l'un des leaders mondiaux du marché de la dermatologie esthétique et correctrice.

L'Asie et l'Amérique Latine sont en forte croissance.

## RESULTATS 2012

### 1) Rentabilité d'exploitation et Compte de résultat consolidé

	2010		2011		2012	
	En millions d'euros	% CA 2010	En millions d'euros	% CA 2011	En millions d'euros	% CA 2012
Chiffre d'affaires	19 496	100 %	20 343	100 %	22 463	100 %
Coût des ventes	- 5 697	29,2 %	- 5 851	28,8 %	- 6 588	29,3 %
Marge brute	13 799	70,8 %	14 492	71,2 %	15 875	70,7 %
Frais de R&D	- 665	3,4 %	- 720	3,5 %	- 791	3,5 %
Frais publi-promotionnels	- 6 029	30,9 %	- 6 292	30,9 %	- 6 776	30,2 %
Frais commerciaux & administratifs	- 4 049	20,8 %	- 4 187	20,6 %	- 4 611	20,5 %
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>3 057</b>	<b>15,7 %</b>	<b>3 293</b>	<b>16,2 %</b>	<b>3 697</b>	<b>16,5 %</b>

La **marge brute** progresse de 9,5 % ; elle ressort à 70,7 % du chiffre d'affaires, par rapport à 71,2 % en 2011. Comme au 1<sup>er</sup> semestre 2012, la marge brute a subi les effets cumulés des écarts de change dus à l'affaiblissement de l'Euro vis-à-vis des principales devises, de l'impact de la consolidation de la société américaine Clarisonic, et enfin d'une légère augmentation des avantages promotionnels, dans le cadre d'un arbitrage avec les frais publi-promotionnels.

Les **frais de recherche** en croissance soutenue à + 9,7 %, sont restés stables à 3,5 % du chiffre d'affaires.

Les **frais publi-promotionnels** progressent de 7,7 % ; ils ressortent à 30,2 % du chiffre d'affaires, en légère diminution par rapport à 2011.

Les **frais commerciaux et administratifs**, à 20,5 % du chiffre d'affaires, ont diminué une nouvelle fois de 10 points de base par rapport à 2011.

Au total, le **résultat d'exploitation** à 3 697 millions d'euros, est en croissance de 12,3 % et fait ressortir une amélioration sensible de la rentabilité par rapport à 2011, soit + 30 points de base.

## 2) Résultat d'exploitation par branche et par Division

	2010		2011		2012	
	En millions d'euros	% CA 2010	En millions d'euros	% CA 2011	En millions d'euros	% CA 2012
<b>Par Division opérationnelle</b>						
Produits Professionnels	552	20,3 %	579	20,6 %	615	20,5 %
Produits Grand Public	1 765	18,5 %	1 859	18,9 %	2 051	19,1 %
L'Oréal Luxe	791	17,5 %	926	19,3 %	1 077	19,3 %
Cosmétique Active	278	20,1 %	287	20,2 %	311	20,4 %
<b>Total des Divisions cosmétiques</b>	<b>3 385</b>	<b>18,7 %</b>	<b>3 651</b>	<b>19,3 %</b>	<b>4 054</b>	<b>19,5 %</b>
Non alloué <sup>(1)</sup>	- 513	- 2,8 %	- 546	- 2,9 %	- 577	- 2,8 %
<b>Total branche cosmétique</b>	<b>2 872</b>	<b>15,8 %</b>	<b>3 105</b>	<b>16,5 %</b>	<b>3 477</b>	<b>16,7 %</b>
The Body Shop	65	8,7 %	68	8,9 %	77	9,1 %
Branche dermatologique <sup>(2)</sup>	119	19,8 %	120	17,0 %	143	17,9 %
<b>GROUPE</b>	<b>3 057</b>	<b>15,7 %</b>	<b>3 293</b>	<b>16,2 %</b>	<b>3 697</b>	<b>16,5 %</b>

(1) Non alloué = Frais centraux Groupe, recherche fondamentale, stock-options, actions gratuites et divers. En % du chiffre d'affaires cosmétique.

(2) Part revenant au Groupe, soit 50 %.

La rentabilité de la Division Produits Professionnels à 20,5 % est en ligne avec celle de 2011. La rentabilité de la Division Produits Grand Public et celle de la Division Cosmétique Active se sont encore améliorées en 2012. La rentabilité de L'Oréal Luxe est restée stable en 2012, à 19,3 %.

The Body Shop a continué d'améliorer sa rentabilité de 20 points de base en 2012, à 9,1 %.

Enfin, la rentabilité de Galderma, à 17,9 % du chiffre d'affaires, a progressé de 90 points de base en 2012.

## 3) Rentabilité par zone géographique

	2010		2011		2012	
	En millions d'euros	% CA 2010	En millions d'euros	% CA 2011	En millions d'euros	% CA 2012
<b>Résultat d'exploitation</b>						
Europe de l'Ouest	1 552	21,6 %	1 513	20,9 %	1 576	21,3 %
Amérique du Nord	709	16,5 %	810	18,4 %	960	18,4 %
Nouveaux Marchés	1 125	16,9 %	1 328	18,4 %	1 518	18,5 %
<b>TOTAL DES ZONES COSMETIQUES <sup>(1)</sup></b>	<b>3 385</b>	<b>18,7 %</b>	<b>3 651</b>	<b>19,3 %</b>	<b>4 054</b>	<b>19,5 %</b>

(1) Avant non alloué.

La rentabilité de l'Europe de l'Ouest s'est améliorée de 40 points de base pour s'établir à 21,3 %. La rentabilité de l'Amérique du Nord est restée stable en pourcentage du chiffre d'affaires et son résultat d'exploitation a crû de 18,5 %.

La profitabilité des Nouveaux Marchés a progressé de 10 points de base à 18,5 %, et leur résultat d'exploitation est en croissance de plus de 14 %.

#### 4) Résultat net par action <sup>(1)</sup> : 4,91 €

En millions d'euros	2010	2011	2012
Résultat d'exploitation	3 057	3 293	3 698
Produits et charges financiers hors dividendes reçus	- 36	- 25	- 11
Dividendes Sanofi	284	295	313
Résultat avant impôt hors éléments non récurrents	3 305	3 563	4 000
Impôt sur les résultats hors éléments non récurrents	- 932	- 978	- 1 025
Intérêts minoritaires	- 2,3	- 2,5	- 2,7
Résultat net part du groupe hors éléments non récurrents <sup>(2)</sup>	2 371	2 583	2 972
BNPA <sup>(1)</sup> (en euros)	4,01	4,32	4,91
Nombre d'actions moyen dilué	591 392 449	597 633 103	605 305 458

(1) Part du groupe dilué par action, hors éléments non récurrents.

(2) Le résultat net hors éléments non récurrents part du groupe exclut les dépréciations d'actifs, les coûts de restructuration, les effets d'impôts et les intérêts minoritaires.

La charge financière nette ressort à 11 millions d'euros.

Les dividendes reçus de Sanofi s'élèvent à 313 millions d'euros.

L'impôt sur les résultats hors éléments non récurrents s'est élevé à 1 025 millions d'euros, soit un taux de 25,6 %, inférieur à celui de 2011 qui s'élevait à 27,4 %, bénéficiant d'un effet exceptionnel dû à un changement de législation fiscale en Chine.

Le résultat net part du groupe hors éléments non récurrents s'élève à 2 972 millions d'euros, en croissance de 15,1 %.

Le Bénéfice Net Par Action, à 4,91 euros, est en croissance de + 13,6 %.

#### 5) Résultat net part du groupe : 2 868 M€

En millions d'euros	2010	2011	2012	Evolution 2011/2012
Résultat net part du groupe hors éléments non récurrents	2 371	2 583	2 972	
Éléments non récurrents nets d'impôts	- 131	- 145	- 104	
Résultat net part du groupe	2 240	2 438	2 868	+ 17,6 %
Par action dilué (en euros)	3,79	4,08	4,74	

Après prise en compte des éléments non récurrents, c'est-à-dire en 2012 une charge, nette d'impôts, de 104 millions d'euros, le résultat net s'élève à 2 868 millions d'euros, en croissance de 17,6 %.

#### 6) Marge brute d'autofinancement, bilan et trésorerie nette

La marge brute d'autofinancement s'est élevée à 3 661 millions d'euros, en croissance de + 13,5 %.

Le besoin en fonds de roulement a connu, en 2012, une augmentation modeste de 129 millions d'euros.

Les stocks ont sensiblement diminué en pourcentage du chiffre d'affaires, à 9,1 % à fin 2012 ; les créances clients ont également diminué, à 14,3 % du chiffre d'affaires ; les investissements, à 955 millions d'euros, se sont élevés à 4,3 % du chiffre d'affaires, un niveau identique à celui de 2011. En conséquence, le flux opérationnel a crû de 26,4 %.

Après paiement du dividende et des acquisitions (principalement Cadum et Urban Decay), le Groupe affiche au 31 décembre 2012 un excédent de trésorerie net de 1 575 millions d'euros, à comparer à 504 millions d'euros à fin 2011.

La structure de bilan est particulièrement solide. Le renforcement des capitaux propres par rapport à fin 2011 résulte principalement de la mise en réserve du résultat non distribué et de la revalorisation des titres Sanofi en valeur de marché.

#### 7) Capital Social

Le Conseil d'Administration a constaté que le montant du capital social au 31 décembre 2012 est de 608 810 827 actions d'un montant nominal de 0,20 euro, soit un total de 121 762 165,40 euros.

# 2

## RESULTATS FINANCIERS SUR 5 ANS

### *Société L'Oréal (à l'exclusion de ses filiales)*

En millions d'euros

(sauf pour le résultat par action qui est en euros)

	2008	2009	2010	2011	2012
<b>I. Situation financière en fin d'exercice</b>					
a) Capital social	120,5	119,8	120,2	120,6	121,8
b) Nombre d'actions	602 415 810	598 972 410	600 992 585	602 984 082	608 810 827 <sup>(1)</sup>
c) Nombre d'obligations convertibles	0	0	0	0	0
<b>II. Résultat global des opérations effectuées</b>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	2 115,2	2 051,1	2 231,0	2 421,1	2 606,8
b) Bénéfice avant impôts, amortissements, provisions et reprises (y compris provision pour investissement et réserve de participation)	1 713,4	1 766,3	2 048,4	2 344,8	2 517,5
c) Impôts sur les bénéfices	- 143,4	- 114,9	- 104,6	- 51,3	11,4
d) Bénéfice net	1 552,1	1 841,8	1 995,3	2 169,8	2 408,0
e) Montant des bénéfices distribués	861,8	898,9	1 082,5	1 212,4	1 397,4 <sup>(2)</sup>
<b>III. Résultat des opérations réduit à une seule action (en euros)</b>					
a) Bénéfice après impôt et participation, mais avant dotations aux amortissements et provisions	3,05	3,11	3,55	3,94	4,09
b) Résultat net	2,58	3,07	3,32	3,60	3,96
c) Dividende versé à chaque action	1,44	1,50	1,80	2,00	2,30 <sup>(2)</sup>
<b>IV. Personnel</b>					
a) Nombre de salariés	5 848	5 855	5 957	6 016	6 097
b) Montant de la masse salariale	381,1	403,8	426,7	459,0	489,5
c) Montant versé au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, Prévoyance...)	159,3	172,8	182,5	200,4	208,6

(1) Le capital correspond à 608 810 827 actions de 0,2 euro, suite à la souscription de 5 826 745 actions par levées d'options et d'actions gratuites.

(2) Le dividende sera proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires du 26 avril 2013.

# 3

## PROJETS DE RESOLUTIONS ET RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### PARTIE ORDINAIRE

#### *Résolutions 1, 2 et 3 : Approbation des comptes annuels, affectation du bénéfice de l'exercice 2012 et fixation du dividende*

##### Exposé des motifs

Au vu des Rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, l'Assemblée est appelée à approuver :

- les comptes sociaux, avec un compte de résultat qui fait ressortir en 2012 un bénéfice net de 2 407 976 604,53 euros, contre 2 169 772 192,21 euros en 2011 ;
- les comptes consolidés de l'exercice 2012.

Le détail de ces comptes figure dans le Rapport Financier Annuel 2012 et leurs principaux éléments dans le présent document.

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale :

- un dividende ordinaire par action de 2,30 euros, soit une croissance de son montant de 15 % par rapport au dividende de l'exercice précédent.

Le taux de distribution du dividende ordinaire (*dividende ordinaire versé / résultat net hors éléments non récurrents, dilué, part du groupe, par action*) serait de 46,8 % et continuerait ainsi sa progression :

Année	2007	2008	2009	2010	2011
Taux de distribution	41,1 %	41,3 %	43,9 %	44,9 %	46,3 %

- un dividende majoré de 2,53 euros par action.

Le dividende majoré sera attribué aux actions inscrites sous la forme nominative depuis le 31 décembre 2010 au plus tard, et qui le resteront sous cette forme et sans interruption jusqu'à la date de mise en paiement du dividende en 2013. Le nombre de titres éligibles à cette majoration de dividendes ne peut excéder, pour un même actionnaire, 0,5 % du capital social.

Si l'Assemblée Générale approuve cette proposition, les dividendes (ordinaire et majoré) seront détachés de l'action le mardi 7 mai 2013 et payés le vendredi 10 mai 2013.

Le montant du dividende ordinaire et du dividende majoré est éligible à l'abattement résultant de l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

##### Première résolution : Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2012

L'Assemblée Générale, connaissance prise des Rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve le Rapport du Conseil d'Administration et les comptes sociaux annuels de l'exercice 2012, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, faisant ressortir un bénéfice net de 2 407 976 604,53 euros, contre 2 169 772 192,21 euros au titre de l'exercice 2011.

##### Deuxième résolution : Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2012

L'Assemblée Générale, connaissance prise des Rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice 2012.

##### Troisième résolution : Affectation du bénéfice de l'exercice 2012 et fixation du dividende

L'Assemblée Générale, sur la proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice 2012 s'élevant à 2 407 976 604,53 euros :

Aucune dotation à la réserve légale, celle-ci s'élevant déjà à plus du dixième du capital social	-
Montant attribué aux actionnaires à titre de dividende * (y compris le dividende majoré)	1 397 400 604,00 €
Solde affecté au compte « Autres réserves »	1 010 576 000,53 €

\* En ce compris un premier dividende égal à 5 % des sommes dont les titres sont libérés, soit la totalité du capital.

Ce montant est calculé sur la base du nombre d'actions composant le capital au 11 février 2013 et sera ajusté en fonction :

- du nombre d'actions émises entre le 11 février 2013 et la date de paiement de ce dividende suite à des levées d'options de souscription ou à l'acquisition définitive d'actions nouvelles attribuées gratuitement et ayant droit audit dividende ;
- du nombre définitif d'actions éligibles au dividende majoré compte tenu des cessions ou du transfert dans un compte au porteur entre le 11 février 2013 et la date de mise en paiement du dividende.

L'Assemblée fixe en conséquence le dividende ordinaire à 2,30 euros par action, le dividende majoré s'établissant à 2,53 euros par action. Le dividende majoré sera attribué aux actions inscrites sous la forme nominative depuis le 31 décembre 2010 au plus tard, et qui resteront inscrites sous cette forme et sans interruption jusqu'à la date de mise en paiement du dividende, étant précisé que le nombre de titres éligibles à cette majoration de dividendes ne peut excéder, pour un même actionnaire, 0,5 % du capital social. Les dividendes (ordinaire et majoré) seront détachés de l'action le mardi 7 mai 2013 et payés le vendredi 10 mai 2013.

Dans le cas où, lors de la mise en paiement, la Société détiendrait certaines de ses propres actions, le bénéfice distribuable correspondant au dividende non versé en raison de la détention desdites actions, serait affecté au compte « Autres réserves ». Il est rappelé qu'en l'état actuel du droit, pour les personnes physiques domiciliées en France, le dividende est imposable à l'impôt sur le revenu au barème progressif et est éligible à l'abattement qui résulte de l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

Le tableau ci-dessous récapitule le montant des dividendes distribués, intégralement éligibles à l'abattement prévu à l'article 158-3-2° du Code général des impôts, au titre des trois exercices précédents :

	2009	2010	2011
Dividende ordinaire par action	1,50 €	1,80 €	2,00 €
Majoration du dividende par action*			0,20 €

\* Le dividende majoré a été distribué pour la première fois en 2012 au titre de l'exercice 2011.

## Résolutions 4, 5, 6, 7 : Mandats d'administrateur

### Exposé des motifs

La nomination d'un nouvel administrateur est soumise au vote de l'Assemblée ainsi que le renouvellement de trois administrateurs dont le mandat arrive à échéance à l'issue de cette Assemblée Générale.

#### 1. Le Conseil d'Administration de L'Oréal au 31 décembre 2012

Les administrateurs de L'Oréal sont d'origines diverses. Ils sont complémentaires du fait de leurs différentes expériences professionnelles, de leurs compétences et de leurs nationalités. Ils ont une bonne connaissance de l'entreprise. Les administrateurs sont présents, actifs et impliqués. Ce sont autant d'atouts pour la qualité des délibérations du Conseil dans le cadre des décisions qu'il est amené à prendre.

Les administrateurs ont un devoir de vigilance et exercent leur totale liberté de jugement. Cette liberté de jugement leur permet notamment de participer, en toute indépendance, aux décisions ou travaux du Conseil et de ses Comités d'Etudes dont les missions se sont élargies depuis 2011.



#### Jean-Paul Agon <sup>(1)</sup>

56 ans. De nationalité française. Est entré dans le Groupe L'Oréal en 1978. A la suite d'une carrière internationale comme Directeur Général Produits Grand Public en Grèce, de L'Oréal Paris en France, Directeur International de Biotherm, Directeur Général de L'Oréal Allemagne, Directeur Général de la zone Asie, Président et CEO de L'Oréal USA, Jean-Paul Agon a été nommé Directeur Général adjoint de L'Oréal en 2005, Directeur Général en avril 2006 puis Président-Directeur Général en 2011. Administrateur de L'Oréal depuis 2006, il est Président de la Fondation d'Entreprise L'Oréal. En outre, Jean-Paul Agon est administrateur d'Air Liquide.



#### Françoise Bettencourt Meyers <sup>(2)</sup>

59 ans. De nationalité française. Fille de Madame Liliane Bettencourt, elle-même fille du fondateur de L'Oréal, Eugène Schueller, est Présidente de la société holding familiale Téthys depuis le 31 janvier 2012 et Présidente de la Fondation Bettencourt Schueller. Françoise Bettencourt Meyers est administrateur de L'Oréal depuis 1997.



#### Peter Brabeck-Letmathe <sup>(2) (4) (6)</sup>

68 ans. De nationalité autrichienne. Exerce à titre principal, en dehors de L'Oréal, la fonction de Président du Conseil d'Administration de la société Nestlé. Peter Brabeck-Letmathe est administrateur de L'Oréal et Vice-Président du Conseil d'Administration depuis 1997.



#### Paul Bulcke <sup>(2)</sup>

58 ans. De nationalité belge. Entré chez Nestlé en 1979, il en est administrateur délégué depuis 2008. Paul Bulcke est administrateur de L'Oréal depuis 2012 et administrateur de Roche Holding en Suisse.



#### Charles-Henri Filippi <sup>(6) (8)</sup>

60 ans. De nationalité française. A poursuivi une carrière dans le Groupe HSBC en étant notamment Président-Directeur Général de HSBC France de 2004 à 2007 et Président du Conseil d'Administration en 2007 et 2008. Charles-Henri Filippi est administrateur de L'Oréal depuis 2007, administrateur de France Télécom, membre du Conseil de Surveillance d'Euris et censeur de Nexity. Il est Président de Citigroup pour la France. Il est noté que Citigroup n'a pas de position significative, présente ou ancienne, dans le cadre des opérations bancaires de L'Oréal. Néanmoins, Charles-Henri Filippi connaît l'obligation de faire part au Conseil d'Administration de L'Oréal de toute situation de conflit d'intérêt, même potentiel, et le devoir de ne pas participer aux décisions correspondantes. De plus, il ne participera pas, au sein de Citigroup, aux travaux susceptibles de concerner L'Oréal. Charles-Henri Filippi est un administrateur indépendant, libre d'intérêt, disponible et compétent.

M. Filippi complète harmonieusement et efficacement l'expertise du Conseil dans le domaine financier.



#### Xavier Fontanet <sup>(3)</sup>

64 ans. De nationalité française. Ancien Président-Directeur Général (1996-2009) et ancien Président du Conseil d'Administration d'Essilor (2010-2012), il est administrateur de L'Oréal depuis 2002.

(1) Président du Comité Stratégie et Développement Durable.

(2) Membre du Comité Stratégie et Développement Durable.

(3) Président du Comité des Nominations et de la Gouvernance.

(4) Membre du Comité des Nominations et de la Gouvernance.

(5) Président du Comité des Ressources Humaines et des Rémunérations.

(6) Membre du Comité des Ressources Humaines et des Rémunérations.

(7) Président du Comité d'Audit depuis le 12 février 2013.

(8) Membre du Comité d'Audit, que Charles-Henri Filippi a présidé jusqu'au 12 février 2013.


**Bernard Kasriel** <sup>(2) (5)</sup>

66 ans. De nationalité française. Ancien Directeur Général de Lafarge, il est administrateur de L'Oréal depuis 2004. Il est également administrateur d'Arkema et de Nucor (Etats-Unis).


**Christiane Kuehne** <sup>(8)</sup>

57 ans. De nationalité suisse. Directrice Unité d'Affaires Stratégiques Alimentation chez Nestlé où elle est entrée en 1977. Christiane Kuehne est membre du Conseil d'Administration de L'Oréal depuis avril 2012.


**Marc Ladreit de Lacharrière**

72 ans. De nationalité française. Membre de l'Institut et présent chez L'Oréal de 1976 à 1991, Marc Ladreit de Lacharrière est administrateur de L'Oréal depuis 1984, Président-Directeur Général de Fimalac, *Chairman* de Fitch (Etats-Unis), administrateur de Casino, du Groupe Lucien Barrière et de Renault. Son expérience professionnelle et sa liberté de jugement, alliées à une bonne connaissance de l'entreprise, apportent beaucoup aux débats et décisions du Conseil. Son ancienneté est un atout pour le Conseil. Elle contribue à mettre en perspective les grandes options stratégiques de L'Oréal.


**Jean-Pierre Meyers** <sup>(2) (4) (6) (8)</sup>

64 ans. De nationalité française. Administrateur de L'Oréal depuis 1987 et Vice-Président du Conseil d'Administration depuis 1994. Il est Vice-Président du Conseil de Surveillance et Directeur Général de la société familiale Téthys, administrateur de Nestlé et Vice-Président de la Fondation Bettencourt Schueller.


**Jean-Victor Meyers**

26 ans. De nationalité française. A fait des études universitaires d'Economie et de Gestion, en France et aux Etats-Unis. Dans le cadre de ses différentes expériences professionnelles, et au cours de ces dernières années, il a passé plusieurs mois dans les Divisions du Groupe L'Oréal, en France et à l'étranger. Il est membre du Conseil de Surveillance de la société holding familiale Téthys depuis janvier 2011 et a été coopté en qualité d'administrateur par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 13 février 2012. Cette cooptation a été ratifiée par l'Assemblée Générale du 17 avril 2012.


**Sir Lindsay Owen Jones**

67 ans. De nationalité britannique. A rejoint le Groupe L'Oréal en 1969. Après une carrière en France, Directeur Général de L'Oréal en Italie de 1978 à 1981, Président (CEO) de L'Oréal USA de 1981 à 1984, il a été nommé administrateur et Directeur Général de L'Oréal en 1984 puis Président-Directeur Général en 1988. Président d'Honneur de L'Oréal depuis le 18 mars 2011, Sir Lindsay Owen-Jones est administrateur de Ferrari (Italie).


**Annette Roux**

70 ans. De nationalité française. Président-Directeur Général de Bénéteau de 1976 à 2005, puis Vice-Présidente du Conseil de Surveillance, Annette Roux est membre du Conseil d'Administration de L'Oréal depuis 2007. Elle est également Présidente de la Fondation d'Entreprise Bénéteau.


**Louis Schweitzer** <sup>(2) (7)</sup>

70 ans. De nationalité française. Président-Directeur Général de Renault de 1992 à 2005, Président du Conseil d'Administration jusqu'en 2009, Louis Schweitzer est administrateur de L'Oréal depuis 2005. Il est également membre du Comité consultatif d'Allianz AG (Allemagne) et Bosch (Allemagne).

**Le mandat d'administrateur de L'Oréal, renouvelable, a une durée statutaire de quatre ans ou d'une durée inférieure pour permettre un renouvellement échelonné des mandats d'administrateurs. Les administrateurs détiennent chacun un minimum de 1 000 actions L'Oréal. La liste complète des fonctions des administrateurs figure, conformément à la Loi, dans le chapitre « Gouvernement d'entreprise » du Document de Référence 2012.**

(1) Président du Comité Stratégie et Développement Durable.

(2) Membre du Comité Stratégie et Développement Durable.

(3) Président du Comité des Nominations et de la Gouvernance.

(4) Membre du Comité des Nominations et de la Gouvernance.

(5) Président du Comité des Ressources Humaines et des Rémunérations.

(6) Membre du Comité des Ressources Humaines et des Rémunérations.

(7) Président du Comité d'Audit depuis le 12 février 2013.

(8) Membre du Comité d'Audit, que Charles-Henri Filippi a présidé jusqu'au 12 février 2013.

## 2. Examen de l'indépendance des administrateurs

Le Comité des Nominations et de la Gouvernance propose chaque année au Conseil d'Administration d'examiner au cas par cas la situation de chacun des administrateurs au regard de leur indépendance selon les critères énoncés dans le Code AFEP-MEDEF.

Le Conseil d'Administration de L'Oréal est équilibré. Il comprend 14 membres au 31 décembre 2012 : Jean-Paul Agon, Président-Directeur Général, Sir Lindsay Owen-Jones Président d'Honneur, six administrateurs issus des actionnaires majoritaires dont trois du groupe familial de Madame Bettencourt et trois de Nestlé (parmi eux sont choisis les deux Vice-Présidents du Conseil) et six administrateurs indépendants : Annette Roux, Charles-Henri Filippi, Xavier Fontanet, Bernard Kasriel, Marc Ladreit de Lacharrière et Louis Schweitzer.

L'examen de l'indépendance de ces administrateurs a été réalisé par le Comité des Nominations et de la Gouvernance fin 2012 sur la base notamment de l'étude des relations existant entre la Société et les sociétés dans lesquelles les administrateurs exercent des mandats. Les administrateurs sont tous libres d'intérêt. Les mandats ainsi que les fonctions que les administrateurs exercent par ailleurs, leur disponibilité, leur apport personnel et leur participation aux travaux et aux débats du Conseil et de ses Comités en 2012 ont été pris en compte par le Comité des Nominations et de la Gouvernance pour évaluer la composition et le fonctionnement du Conseil.

## 3. Nomination d'un nouvel administrateur en 2013

Le Comité des Nominations et de la Gouvernance a examiné la candidature d'un nouvel administrateur que le Conseil d'Administration a approuvée. La candidature de Madame Virginie Morgon est soumise à l'Assemblée Générale.



**Virginie Morgon**, 43 ans, de nationalité française. A travaillé pendant 16 ans chez Lazard, notamment comme banquier conseil à New York et à Londres au début de sa carrière en 1991 et associé-gérant de 2001 à 2007 à Paris. Virginie Morgon a conseillé de nombreux groupes français et internationaux sur des opérations de fusions et acquisitions.

Depuis 2008 chez Eurazeo, l'une des premières sociétés d'investissement cotée en Europe, elle est membre du Directoire et a été nommée *Chief Investment Officer* en décembre 2012.

Virginie Morgon est administrateur d'Accor et d'Edenred\* et siège dans leur Comité d'Audit. Virginie Morgon est membre du Conseil d'Administration du *Women's Forum for the Economy & Society*.

Virginie Morgon a une expérience concrète du monde de l'entreprise en tant qu'investisseur et apportera au Conseil d'Administration de L'Oréal une expérience et des compétences complémentaires dans ce domaine.

Cette nomination de Madame Virginie Morgon en qualité d'administrateur indépendant pour une durée de quatre ans porterait à 15 le nombre d'administrateurs, à 4 le nombre de femmes soit un taux de représentation des femmes de 26,7 % contre 21,4 % en 2012 et à 7 le nombre d'administrateurs indépendants soit un taux d'indépendance de 46,7 % contre 42,9 % en 2012.

\* Jusqu'au 6 mars 2013.

## 4. Renouvellement de mandats d'administrateur en 2013

Les mandats d'administrateur de Françoise Bettencourt Meyers, de Peter Brabeck-Letmathe et de Louis Schweitzer arrivant à échéance en 2013, leur renouvellement pour une durée de quatre ans est soumis à l'Assemblée.

A titre indicatif, si l'Assemblée Générale vote en 2013 la nomination et les renouvellements qui lui sont proposés, les échéances des mandats des 15 administrateurs de L'Oréal seraient les suivantes :

Administrateurs	Echéance des mandats			
	2014	2015	2016	2017
Jean-Paul Agon	X			
Françoise Bettencourt Meyers				X
Peter Brabeck-Letmathe				X
Paul Bulcke			X	
Charles-Henri Filippi		X		
Xavier Fontanet	X			
Bernard Kasriel			X	
Christiane Kuehne			X	
Marc Ladreit de Lacharrière	X			
Jean-Pierre Meyers			X	
Jean-Victor Meyers			X	
Virginie Morgon				X
Sir Lindsay Owen-Jones	X			
Annette Roux		X		
Louis Schweitzer				X
<b>Nombre de renouvellements par an</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>4</b>

### Quatrième résolution : Nomination de Madame Virginie Morgon en qualité d'administrateur

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration, décide de nommer Madame Virginie Morgon en qualité d'administrateur, pour une durée de quatre ans.

Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale tenue en 2017 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

### Cinquième résolution : Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Françoise Bettencourt Meyers

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration, renouvelle, pour une durée de quatre ans, le mandat d'administrateur de Madame Françoise Bettencourt Meyers.

Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale tenue en 2017 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

**Sixième résolution : Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Peter Brabeck-Letmathe**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration, renouvelle, pour une durée de quatre ans, le mandat d'administrateur de Monsieur Peter Brabeck-Letmathe.

Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale tenue en 2017 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

**Septième résolution : Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Louis Schweitzer**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration, renouvelle, pour une durée de quatre ans, le mandat d'administrateur de Monsieur Louis Schweitzer.

Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale tenue en 2017 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

**Résolution 8 : Autorisation de rachat par la Société de ses propres actions****Exposé des motifs****Il vous est proposé de doter le Conseil d'Administration d'une nouvelle autorisation de rachat d'actions de la Société.**

Le Conseil d'Administration a procédé, en application de l'autorisation votée par l'Assemblée Générale du 17 avril 2012 et sur la période allant du 30 août au 31 décembre 2012, à des rachats d'actions L'Oréal pour un montant de 498 millions d'euros en vue de leur annulation. Les 5 077 250 actions ainsi acquises ont été annulées par le Conseil d'Administration du 11 février 2013.

L'autorisation existante arrivant à échéance en octobre 2013, il est proposé à l'Assemblée de doter le Conseil d'une nouvelle autorisation lui permettant de reprendre le cas échéant sa politique de rachat, en fonction des opportunités, à l'exclusion des périodes d'offre publique sur le capital de la Société.

La Société pourrait acheter ses propres actions en vue de :

- leur annulation ;
- leur cession dans le cadre d'opérations d'actionnariat salarié et leur affectation à des attributions gratuites d'actions au profit de salariés et mandataires sociaux du Groupe L'Oréal ;
- l'animation du marché ;
- leur conservation et remise ultérieure en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe.

L'acquisition des actions pourrait être effectuée en une ou plusieurs fois et par tous moyens, sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition de blocs d'actions.

La durée de l'autorisation serait de 18 mois, et le prix d'achat par action ne pourrait être supérieur à 170 euros. L'autorisation porterait sur un maximum de 10 % du capital, soit à titre indicatif 60 431 362 actions pour un montant maximal de 10,27 milliards d'euros au 11 février 2013, étant entendu que la Société ne pourrait à aucun moment détenir plus de 10 % de son propre capital.

**Huitième résolution : Autorisation de rachat par la Société de ses propres actions**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du Rapport du Conseil d'Administration, autorise le Conseil d'Administration, avec faculté de délégation au Président-Directeur Général, à acheter des actions de la Société, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce et dans les conditions suivantes :

- le prix d'achat par action ne pourra pas être supérieur à 170 euros ;
- le nombre d'actions que la Société pourra acquérir ne pourra excéder 10 % du nombre de titres composant le capital de la Société à la date de réalisation de ces rachats, soit à titre indicatif au 11 février 2013, 60 431 362 actions pour un montant maximal de 10,27 milliards d'euros, étant entendu que la Société ne pourra à aucun moment détenir plus de 10 % de son propre capital.

Les prix et nombres d'actions indiqués précédemment seront ajustés le cas échéant en cas d'opération sur le capital le justifiant.

La Société pourra acheter ses propres actions en vue de :

- leur annulation par voie de réduction de capital ;
- leur attribution ou cession aux salariés et mandataires sociaux de la Société et des sociétés liées, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi française ou étrangère, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, d'attributions gratuites d'actions, de tous plans d'actionnariat des salariés ainsi que de

réaliser toute opération de couverture afférente aux plans d'actionnariat des salariés précités ;

- l'animation du marché dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de service d'investissement ;
- leur conservation et remise ultérieure en paiement dans le cadre d'opérations financières de croissance externe.

L'acquisition de ces actions pourra être effectuée par tous moyens, en une ou plusieurs fois, sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition de blocs d'actions.

Ces opérations pourront être effectuées à tout moment, dans le respect de la réglementation en vigueur à la date des opérations considérées, à l'exclusion des périodes d'offre publique sur le capital de la Société.

L'Assemblée Générale décide que la présente autorisation prendra fin à l'expiration d'un délai de 18 mois à compter de la présente Assemblée et prive d'effet à compter de ce jour toute autorisation antérieure ayant le même objet.

Le Conseil d'Administration aura la faculté d'affecter à l'un ou l'autre de ces objectifs la totalité des actions actuellement auto-détenues par la Société aux conditions prévues dans le présent programme de rachat. Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration, avec faculté de délégation, pour mettre en œuvre la présente résolution.

## PARTIE EXTRAORDINAIRE

### ***Résolution 9 : Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital soit par émission d'actions ordinaires avec maintien du droit préférentiel de souscription, soit par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres***

#### **Exposé des motifs**

Il est proposé à l'Assemblée Générale de consentir au Conseil d'Administration une autorisation d'augmenter le capital soit par émission d'actions ordinaires avec maintien du droit préférentiel de souscription, soit par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres.

Le montant total des augmentations de capital susceptibles d'être ainsi réalisées ne pourrait pas avoir pour effet de porter le capital social, qui est au 11 février 2013 de 120 862 724,20 euros, à un montant supérieur à 169 207 813,88 euros. Sur ce plafond s'imputeront

également les augmentations pouvant être réalisées en application de la résolution 11. Il correspond à une augmentation maximale de 40 % du capital.

Dans l'hypothèse d'une attribution gratuite d'actions, les droits d'attribution formant rompus ne seront ni négociables ni cessibles. Les titres correspondants seront vendus et les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires de ces droits.

Aucune option de sur-allocation n'est prévue.

La durée de validité de cette délégation serait de 26 mois, à compter du jour de l'Assemblée Générale.

#### **Neuvième résolution : Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital soit par émission d'actions ordinaires avec maintien du droit préférentiel de souscription, soit par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du Rapport du Conseil d'Administration et conformément aux articles L. 225-129 et suivants du Code de commerce, notamment à l'article L. 225-129-2 du Code de commerce :

- 1) délègue au Conseil d'Administration la compétence de décider une ou plusieurs augmentations du capital :
  - a) par l'émission d'actions ordinaires de la Société, et/ou
  - b) par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres sous forme d'attributions d'actions gratuites ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes.

La délégation ainsi conférée au Conseil d'Administration est valable pour une durée de 26 mois à compter de la présente Assemblée ;

- 2) décide que le montant total des augmentations de capital susceptibles d'être ainsi réalisées ne pourra pas avoir pour effet de porter le capital social qui est à la date du 11 février 2013 de 120 862 724,20 euros, à un montant supérieur à 169 207 813,88 euros ;

- 3) en cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation dans le cadre des émissions visées au 1. a décide que :

- a) les actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit préférentiel de souscription aux actions émises en vertu de la présente résolution,

- b) si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions, le Conseil d'Administration pourra offrir au public tout ou partie des titres non souscrits ;

- 4) en cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation dans le cadre des incorporations de primes, réserves, bénéfices ou autres visées au 1. b, décide, le cas échéant, conformément aux dispositions de l'article L. 225-130 du Code de commerce, que les droits formant rompus ne seront pas négociables, ni cessibles et que les titres correspondants seront vendus ; les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits au plus tard trente jours après la date d'inscription à leur compte du nombre entier de titres attribués ;

- 5) prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

## *Résolution 10 : Autorisation d'attribution gratuite d'actions aux salariés et aux mandataires sociaux emportant renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription*

### Exposé des motifs

Les autorisations données par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration de consentir des options d'achat ou de souscription d'actions et d'attribuer gratuitement des actions aux salariés du Groupe et à certains de ses dirigeants mandataires sociaux viennent à expiration en 2013.

Suite à la décision prise par le Conseil d'Administration du 17 avril 2012, sur proposition du Comité des Ressources Humaines et des Rémunérations, de remplacer l'attribution d'options d'achat ou de souscription d'actions par des attributions gratuites d'actions pour l'ensemble des bénéficiaires, y compris le Président-Directeur Général, le Conseil d'Administration sollicite seulement de l'Assemblée Générale le renouvellement de l'autorisation d'attribuer gratuitement des actions de la Société.

Dans le cadre de cette autorisation, le nombre d'actions qui pourraient être attribuées gratuitement ne pourra représenter plus de 0,6 % du capital social au jour de la décision du Conseil d'Administration.

Le nombre total d'actions attribuées gratuitement aux dirigeants mandataires sociaux au cours d'un exercice ne pourra pas représenter plus de 10 % du nombre total d'actions attribuées gratuitement au cours de ce même exercice.

L'attribution gratuite des actions à leurs bénéficiaires ne deviendrait définitive, sous réserve de la satisfaction des autres conditions fixées lors de l'attribution, dont notamment la condition de présence, pour tout ou partie des actions attribuées :

- soit, au terme d'une période d'acquisition minimale de quatre ans, et dans ce cas sans période de conservation minimale ;
- soit au terme d'une période d'acquisition minimale de deux ans, étant précisé que les bénéficiaires devront alors conserver ces actions pendant une durée minimale de deux ans à compter de leur attribution définitive.

Le Conseil d'Administration aura dans tous les cas la faculté de fixer une période d'acquisition ou de conservation plus longue que ces périodes minimales, y compris dans l'hypothèse où la période de conservation minimale prévue par la loi française à l'égard des résidents français serait supprimée. Ce dispositif permettrait d'harmoniser les différentes opérations aux différentes contraintes locales.

Si l'Assemblée Générale vote cette dixième résolution, les éventuelles attributions gratuites d'actions seront décidées par le Conseil d'Administration sur la base des propositions de la Direction Générale examinées par le Comité des Ressources Humaines et des Rémunérations.

Le Conseil d'Administration déterminera l'identité des bénéficiaires des attributions et les conditions de performance à satisfaire pour l'acquisition définitive de tout ou partie des actions.

Ces conditions de performance prendraient en compte :

- pour partie l'évolution du chiffre d'affaires cosmétique comparable de L'Oréal par rapport à un panel des plus grands concurrents directs de L'Oréal ;

- pour partie l'évolution du résultat d'exploitation consolidé de L'Oréal.

Les chiffres constatés année après année pour déterminer les niveaux de performance atteints font l'objet d'une publication dans le Rapport Financier Annuel.

Le Conseil d'Administration reconduirait ainsi les critères de performance qu'il utilise en application de l'autorisation en vigueur qui a été votée par l'Assemblée du 22 avril 2011.

Le Conseil d'Administration considère en effet que ces deux critères, appréciés sur une longue période de 3 exercices pleins et reconduits sur plusieurs plans, sont complémentaires, conformes aux objectifs et spécificités du Groupe et de nature à favoriser une croissance équilibrée et continue à long terme. Ils sont exigeants mais demeurent motivants pour les bénéficiaires.

Pour que la totalité des actions attribuées gratuitement, au titre du critère lié au chiffre d'affaires, puisse être définitivement acquise par les bénéficiaires au terme de la période d'acquisition, L'Oréal doit faire au moins aussi bien que l'évolution moyenne du chiffre d'affaires du panel des concurrents. Ce panel est composé actuellement des sociétés Procter & Gamble, Unilever, Estée Lauder, Shiseido, Beiersdorf, Johnson & Johnson, Henkel, LVMH, Kao, Revlon, Elizabeth Arden.

Aucune action ne sera définitivement acquise, au titre du critère lié au résultat d'exploitation, si celui-ci ne progresse pas en valeur absolue sur la période.

Ces conditions de performance s'appliqueront sur toutes les attributions individuelles supérieures à 200 actions gratuites par plan, à l'exception des attributions aux mandataires sociaux et aux membres du Comité Exécutif, sur lesquelles elles porteront en totalité.

L'attribution gratuite d'actions pourra être réalisée sans condition de performance dans le cadre des attributions qui seraient faites à l'ensemble des personnels du Groupe, ou pour les actions attribuées à l'appui de souscriptions en numéraire réalisées dans le cadre d'une augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe en application de la onzième résolution.

Les éventuelles attributions aux mandataires sociaux seront décidées par le Conseil d'Administration sur la base des propositions du Comité des Ressources Humaines et des Rémunérations après évaluation de leur performance.

Les dirigeants mandataires sociaux seront tenus de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions 50 % des actions qui leur seront définitivement attribuées gratuitement au terme de la période d'acquisition.

Un dirigeant mandataire social ne pourra se voir attribuer gratuitement des actions à l'occasion de la cessation de ses fonctions.

L'autorisation demandée à l'Assemblée Générale serait consentie pour une durée limitée à 26 mois à compter de la décision de l'Assemblée Générale.

**Dixième résolution : Autorisation donnée au Conseil d'Administration de procéder à l'attribution gratuite aux salariés et mandataires sociaux d'actions existantes et/ou à émettre, emportant renoncation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport spécial des Commissaires aux Comptes, conformément aux articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce :

- autorise le Conseil d'Administration à procéder, en une ou plusieurs fois, au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la Société et des sociétés, françaises et étrangères, qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, ou de certaines catégories d'entre eux, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la Société L'Oréal ;
- fixe à 26 mois à compter de la présente Assemblée, la durée de validité de la présente autorisation qui pourra être utilisée en une ou plusieurs fois ;
- décide que le nombre d'actions ainsi attribuées gratuitement ne pourra représenter plus de 0,6 % du capital social constaté au jour de la décision du Conseil d'Administration, étant précisé que ce nombre maximal d'actions, à émettre ou existantes, ne tient pas compte du nombre d'actions supplémentaires qui pourraient être attribuées en raison d'un ajustement du nombre d'actions attribuées initialement à la suite d'une opération sur le capital de la Société ;
- décide que le nombre d'actions attribuées gratuitement aux dirigeants mandataires sociaux de la Société au cours d'un exercice au titre de la présente résolution, ne pourra pas représenter plus de 10 % du nombre total d'actions attribuées gratuitement au cours d'un exercice au titre de la présente résolution.
- décide que le Conseil d'Administration déterminera l'identité des bénéficiaires des attributions et le nombre d'actions attribué gratuitement à chacun ainsi que les conditions à satisfaire pour que l'attribution devienne définitive, notamment les conditions de performance, étant précisé que l'attribution gratuite d'actions pourra être réalisée sans condition de performance dans le cadre d'une attribution effectuée (i) au profit de l'ensemble des salariés et mandataires sociaux de la Société L'Oréal et, le cas échéant, de sociétés qui lui sont liées, au sens de l'article L. 3332-14 du Code du travail ou de l'article 217 quinquies du Code général des impôts, ou (ii) au profit de salariés et mandataires sociaux de sociétés étrangères souscrivant à une augmentation de

capital réalisée en application de la onzième résolution de la présente Assemblée Générale ou participant à une opération d'actionnariat salarié par cession d'actions existantes ou (iii) au profit de salariés non membres du Comité Exécutif pour au maximum 200 des actions qui leur sont attribuées gratuitement dans le cadre de chacun des plans décidés par le Conseil d'Administration ;

- décide que l'attribution desdites actions à leurs bénéficiaires deviendra définitive, sous réserve de la satisfaction des autres conditions fixées lors de l'attribution, pour tout ou partie des actions attribuées :
  - soit au terme d'une période d'acquisition minimale de quatre ans, et dans ce cas sans période de conservation minimale,
  - soit au terme d'une période d'acquisition minimale de deux ans, étant précisé que les bénéficiaires devront alors conserver lesdites actions pendant une durée minimale de deux ans à compter de leur attribution définitive ;
- décide que l'attribution desdites actions à leurs bénéficiaires deviendra définitive avant l'expiration des périodes d'acquisition susvisées en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième ou troisième catégorie prévue à l'article L. 341-1 du Code de la sécurité sociale et que lesdites actions seront librement cessibles en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans les catégories précitées du Code de la sécurité sociale ;
- autorise le Conseil d'Administration à procéder, le cas échéant, pendant la période d'acquisition, aux ajustements du nombre d'actions, liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société au sens de l'article L. 225-181 du Code de commerce, de manière à préserver les droits des bénéficiaires ;
- prend acte que la présente autorisation emporte de plein droit, au profit des bénéficiaires d'actions attribuées gratuitement, renoncation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription et à la partie des réserves qui, le cas échéant, servira en cas d'émission d'actions nouvelles ;
- délègue tous pouvoirs au Conseil, avec faculté de délégation dans les limites légales, pour mettre en œuvre la présente autorisation, étant rappelé que le Conseil d'Administration pourra prévoir des durées de période d'acquisition et de conservation supérieures aux durées minimales fixées ci-dessus.

## *Résolution 11 : Délégation de compétence accordée au Conseil d'Administration en vue de permettre la réalisation d'une augmentation de capital réservée aux salariés avec suppression du droit préférentiel de souscription*

### Exposé des motifs

La délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration d'augmenter le capital, ainsi que les autorisations de procéder à des attributions gratuites d'actions à émettre, emportent l'obligation corrélative de présenter à l'Assemblée un projet de résolution permettant une éventuelle augmentation de capital réservée aux salariés.

Conformément au Code du travail, le prix d'émission ne pourrait être supérieur à la moyenne des cours constatés sur le marché NYSE-Euronext Paris aux vingt séances de Bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture de la souscription. Le prix d'émission ne pourrait pas non plus être inférieur de plus de 20 % à cette moyenne, étant précisé que

le Conseil d'Administration, ou son délégataire, s'il le juge opportun, est expressément autorisé à réduire ou supprimer la décote, notamment pour tenir compte des régimes juridiques et fiscaux applicables dans les pays de résidence de certains bénéficiaires de l'augmentation de capital.

Il est donc demandé à l'Assemblée Générale de déléguer au Conseil d'Administration la compétence de décider de procéder, en une ou plusieurs fois, à cette augmentation de capital pour une période de 26 mois et dans la limite de 1 % du capital social, soit à titre indicatif au 11 février 2013 par l'émission de 6 043 136 actions nouvelles : le montant de la ou des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées à ce titre s'imputerait sur le plafond global d'augmentation de capital prévu à la neuvième résolution.

### Onzième résolution : Délégation de compétence accordée au Conseil d'Administration en vue de permettre la réalisation d'une augmentation de capital réservée aux salariés avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires

L'Assemblée Générale, connaissance prise du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport spécial des Commissaires aux Comptes, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Extraordinaires et dans le cadre des dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce et des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail :

- délègue au Conseil d'Administration la compétence pour procéder en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, à l'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société réservée aux salariés, et anciens salariés éligibles, de la Société et des sociétés, françaises et étrangères, qui lui sont liées au sens des dispositions de l'article L. 225-180 du Code de commerce et L. 3344-1 du Code du travail, adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ;
- décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, étant précisé que la souscription des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société émises sur le fondement de la présente résolution pourra être effectuée par l'intermédiaire de fonds commun de placement d'entreprise ou tout autre organisme collectif autorisé par la réglementation ;
- fixe à 26 mois, à compter du jour de la présente Assemblée Générale, la durée de validité de la présente délégation et prend acte que cette délégation prive d'effet, pour sa partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet ;
- décide de fixer à 1 % du capital social existant à la date de la présente Assemblée, l'augmentation de capital qui pourrait être ainsi réalisée (soit à titre indicatif au 11 février 2013, une augmentation de capital social d'un montant nominal maximum de 1 208 627,20 euros par l'émission de 6 043 136 actions nouvelles) ;
- décide que le montant des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées au titre de la présente résolution s'imputera sur le plafond global d'augmentation de capital prévu à la neuvième résolution présentée à la présente Assemblée ;
- décide que le prix de souscription pourra comporter une décote par rapport à une moyenne des cours cotés sur le marché NYSE-Euronext Paris aux vingt séances de Bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture de la souscription, laquelle décote ne pourra excéder 20 % de cette moyenne, étant précisé que le Conseil d'Administration, ou son

délégataire, s'il le juge opportun, est expressément autorisé à réduire ou supprimer la décote, notamment pour tenir compte des régimes juridiques et fiscaux applicables dans les pays de résidence des bénéficiaires de l'augmentation de capital ;

- décide, en application de l'article L. 3332-21 du Code du travail, que le Conseil d'Administration pourra prévoir l'attribution, aux bénéficiaires ci-dessus indiqués, à titre gratuit, d'actions à émettre ou déjà émises, au titre de l'abondement qui pourrait être versé en application du ou des règlement(s) de plan d'épargne d'entreprise, et/ou au titre de la décote, sous réserve que la prise en compte de leur contre-valeur pécuniaire, évaluée au prix de souscription, n'ait pour effet de dépasser les limites prévues aux articles L. 3332-11 et L. 3332-19 du Code du travail ;
- décide que le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus à l'effet, notamment, de :
  - fixer les conditions que devront remplir les salariés et anciens salariés éligibles pour pouvoir souscrire, individuellement ou par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement d'entreprise, aux titres émis en vertu de la présente délégation,
  - arrêter la liste des sociétés dont les salariés pourront bénéficier de l'émission,
  - décider le montant à émettre, les caractéristiques, le cas échéant, des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, le prix d'émission, les dates de la période de souscription et les modalités de chaque émission,
  - fixer le délai accordé aux bénéficiaires pour la libération de leurs titres et les modalités de paiement,
  - arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance,
  - imputer, le cas échéant, les frais, droits et honoraires occasionnés par de telles émissions sur le montant des primes d'émission et prélever, le cas échéant, sur les montants des primes d'émission, les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au niveau requis par la législation et la réglementation en vigueur,
  - d'une manière générale, accomplir tous actes et formalités, prendre toutes décisions et conclure tous accords utiles ou nécessaires pour parvenir à la bonne fin des émissions réalisées en vertu de la présente délégation et pour constater la réalisation définitive de la ou des augmentations de capital réalisées en vertu de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts.

## *Résolution 12 : Pouvoirs pour formalités*

### **Exposé des motifs**

Cette résolution est destinée à conférer les pouvoirs nécessaires à l'accomplissement des formalités consécutives à la tenue de l'Assemblée.

### **Douzième résolution : Pouvoirs pour formalités**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes pour effectuer toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicités prévus par la législation en vigueur.

## CAPITAL SOCIAL : AUTORISATIONS EN COURS ET PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Le tableau ci-après récapitule (notamment en application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce) les délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration portant sur le capital, fait apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice et présente les autorisations dont le vote est proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires du 26 avril 2013.

Nature de la délégation	Autorisations en cours				Autorisations proposées à l'Assemblée Générale du 26 avril 2013		
	Date de l'Assemblée Générale (numéro de résolution)	Durée (date d'expiration)	Montant maximum autorisé	Utilisation au cours de l'exercice 2012	Numéro de résolution	Durée	Plafond maximum
<b>Augmentation du capital social</b>							
Augmentation du capital par émission d'actions avec maintien du droit préférentiel de souscription ou par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres	22 avril 2011 (9 <sup>e</sup> )	26 mois (22 juin 2013)	Porter le capital social à 180 000 000 €	Néant	9 <sup>e</sup>	26 mois (26 juin 2015)	Porter le capital social à 169 207 813,88 €
Augmentation du capital social réservée aux salariés	22 avril 2011 (12 <sup>e</sup> )	26 mois (22 juin 2013)	1 % du capital social à la date de l'Assemblée Générale (soit un maximum de 6 017 878 actions)	Néant	11 <sup>e</sup>	26 mois (26 juin 2015)	1 % du capital social à la date de l'Assemblée Générale (soit un maximum de 6 043 136 actions au 11 février 2013)
<b>Rachat par la Société de ses propres actions</b>							
Achat par la Société de ses propres actions	17 avril 2012 (9 <sup>e</sup> )	18 mois (17 octobre 2013)	10 % du capital social à la date de réalisation des achats (soit 60 881 083 actions au 31 décembre 2012)	5 077 250 actions (Capital auto-détenu au 31 décembre 2012 : 1,72 % du capital social)	8 <sup>e</sup>	18 mois (26 octobre 2014)	10 % du capital social à la date de réalisation des achats (soit 60 431 362 actions au 11 février 2013)
<b>Réduction du capital social par annulation d'actions</b>							
Annulation d'actions acquises par la Société dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce	17 avril 2012 (10 <sup>e</sup> )	26 mois (17 juin 2014)	10 % du capital social au jour de l'annulation par périodes de 24 mois (soit 60 881 083 actions au 31 décembre 2012)	Néant			
Annulation d'actions acquises par la Société dans le cadre de l'article L. 225-208 du Code de commerce	17 avril 2012 (10 <sup>e</sup> )	26 mois (17 juin 2014)	500 000 actions	Néant			
<b>Stock-options et attributions gratuites</b>							
Attribution de stock-options d'achat ou de souscription d'actions (prix d'exercice sans décote)	22 avril 2011 (10 <sup>e</sup> )	26 mois (22 juin 2013)	0,6 % du capital social au jour de la décision d'attribution	Néant			
Attribution gratuite aux salariés d'actions existantes ou à émettre	22 avril 2011 (11 <sup>e</sup> )	26 mois (22 juin 2013)	0,6 % du capital social au jour de la décision d'attribution	1 325 050 actions	10 <sup>e</sup>	26 mois (26 juin 2015)	0,6 % du capital social au jour de la décision d'attribution

# 4

## RENSEIGNEMENTS SUR LES ADMINISTRATEURS dont la nomination ou le renouvellement est proposé à l'Assemblée Générale

### NOMINATION PROPOSEE A L'ASSEMBLEE GENERALE



#### Virginie Morgon

Nationalité française | 43 ans  
Adresse professionnelle : 32 rue de Monceau – 75008 Paris  
Détient 1 000 actions L'Oréal

#### Principale fonction exercée en dehors de L'Oréal

Eurazeo \* Membre du Directoire  
Chief Investment Officer

#### Autres mandats et fonctions en cours

##### Sociétés françaises

Accor \* Administrateur  
Edenred \* Administrateur [jusqu'au 6 mars 2013]  
Eurazeo PME Présidente du Conseil de Surveillance  
Holdelis (holding d'investissement dans Elis) Présidente du Conseil d'Administration [à compter du 1<sup>er</sup> mars 2013]  
LH APCOA (holding d'investissement dans APCOA) Directeur Général

##### Sociétés étrangères

APCOA Parking AG (Allemagne) Présidente du *Supervisory Board*  
APCOA Group GmbH (Allemagne) *Managing Director*  
APCOA Parking Holdings GmbH (Allemagne) Présidente de l'*Advisory Board*  
Broletto 1 Srl (holding d'investissement dans Intercos)(Italie) Présidente du *Board of Directors*  
Euraleo Srl (Italie) Gérante  
Intercos SpA (Italie) Gérante  
Moncler Srl (Italie) Vice-Présidente du Conseil d'Administration  
Sportswear Industries Srl (Italie) Administrateur

##### Autre

Women's Forum (WEFCOS) Membre du Conseil d'Administration

#### Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et expirés

#### Echéance du mandat

##### Sociétés françaises

OFI Private Equity Capital (devenue Eurazeo PME capital) Présidente du Conseil de Surveillance mars 2012  
LT Participations (holding d'investissement dans IPSOS) Représentant permanent d'Eurazeo au Conseil d'Administration août 2011  
Groupe B&B Hotels Présidente du Conseil de Surveillance mai 2009

##### Société étrangère

APCOA Parking Holdings GmbH (Allemagne) Vice-Présidente de l'*Advisory Board* septembre 2008

\* Société cotée.

## RENOUVELLEMENTS PROPOSES A L'ASSEMBLEE GENERALE

**Françoise Bettencourt Meyers**

Nationalité française | 59 ans  
 Administrateur depuis 1997  
 Membre du Comité Stratégie et Développement Durable  
 Adresse professionnelle : Téthys – 27-29 rue des Poissonniers – 92200 Neuilly-sur-Seine  
 Détient 283 actions L'Oréal en pleine propriété et 76 441 389 actions en nue-propriété

Echéance du mandat en 2013

**Autres mandats et fonctions en cours****Sociétés françaises**

Téthys SAS	Présidente [depuis le 31 janvier 2012] Présidente du Conseil de Surveillance
Financière de l'Arcouest SAS	Présidente
Société Immobilière Sebor SAS	Présidente

**Autre**

Fondation Bettencourt Schueller	Présidente du Conseil d'Administration
---------------------------------	--

**Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et expirés**

Echéance du mandat

Clymène SAS	Présidente	28 juin 2012
-------------	------------	--------------

**Peter Brabeck-Letmathe**

Nationalité autrichienne | 68 ans  
 Administrateur depuis 1997  
 Vice-Président du Conseil d'Administration  
 Membre du Comité des Nominations et de la Gouvernance  
 Membre du Comité des Ressources Humaines et des Rémunérations  
 Membre du Comité Stratégie et Développement Durable  
 Adresse professionnelle : Nestlé – Avenue Nestlé, 55 – CH 1800 Vevey – Suisse  
 Détient 27 500 actions L'Oréal

Echéance du mandat en 2013

**Principale fonction exercée en dehors de L'Oréal**

Nestlé S.A. (Suisse) *	Président du Conseil d'Administration
------------------------	---------------------------------------

**Autres mandats et fonctions en cours****Sociétés étrangères**

Crédit Suisse Group (Suisse) *	Vice-Président du Conseil d'Administration Administrateur
Delta Topco Limited (Jersey)	Président du Conseil d'Administration
Exxon Mobil (USA) *	Administrateur
Nestlé Health Science S.A. à Lutry (Suisse)	Administrateur et Président du Conseil d'Administration
Nestlé Institute of Health Science S.A. à Ecublens (Suisse)	Membre du <i>Steering Committee</i>

**Autres**

Forum Economique Mondial (Suisse)	Membre du Conseil de Fondation
Table Ronde des Industriels Européens (Belgique)	Membre du Comité Exécutif Président du groupe de travail Relations Economiques Extérieures

**Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et expirés**

Echéance du mandat

**Société étrangère**

Roche Holding S.A. (Suisse)	Administrateur	mars 2010
-----------------------------	----------------	-----------

**Autres**

Upron Ltd (Canada)	Administrateur et Président	février 2011
Forum Economique Mondial (Suisse)	Président du IBC International Business Council	novembre 2010
ECR Europe (Belgique)	Co-Président du <i>Executive Board</i>	mai 2008
Cereal Partners Worldwide (Suisse)	Co-Président du <i>Supervisory Board</i>	avril 2008

\* Société cotée.



**Louis Schweitzer**

Nationalité française | 70 ans  
Administrateur depuis 2005  
Membre du Comité d'Audit dont il est Président depuis le 12 février 2013  
Membre du Comité Stratégie et Développement Durable  
Adresse professionnelle : Renault – Bât. Pierre Dreyfus – 37 avenue Pierre Lefauchaux – 92109 Boulogne-Billancourt Cedex  
Détient 2 000 actions L'Oréal

**Echéance du mandat en 2013**

**Autres mandats et fonctions en cours**

**Sociétés françaises**

BNP Paribas *	Administrateur [jusqu'en mai 2013]
Veolia Environnement *	Administrateur Référent [depuis le 16 mai 2012]

**Sociétés étrangères**

Allianz AG (Allemagne) *	Membre du Conseil Consultatif
Bosch (Allemagne)	Membre du Conseil Consultatif

**Autres**

Comité des Salons	Président
Festival d'Avignon	Président
Fondation Nationale des Sciences Politiques	Membre du Conseil
Initiative France	Président
Maison de la Culture MC93	Président
Musée du Quai Branly	Administrateur
Société des Amis du Musée du Quai Branly	Président
Institut Français des Relations Internationales	Vice-Président [depuis avril 2012]

**Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et expirés**

**Echéance du mandat**

**Sociétés françaises**

Veolia Environnement	Vice-Président du Conseil d'Administration	mai 2012
Le Monde (IMPA, IMSA, SEM)	Président du Conseil de Surveillance	décembre 2010
Renault	Président du Conseil d'Administration	avril 2009
Electricité de France	Administrateur	avril 2008

**Sociétés étrangères**

AstraZeneca (Royaume-Uni)	Administrateur Président du Conseil d'Administration	juin 2012
AB Volvo (Suède)	Président du Conseil d'Administration	avril 2012
Philips (Pays-Bas)	Vice-Président du Conseil de Surveillance	avril 2008

**Autres**

Institut Français des Relations Internationales	Membre du Conseil	avril 2011
Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité	Président	mars 2010
Le Cercle de l'Orchestre de Paris	Président du Conseil d'Administration	juin 2008
Musée du Louvre	Membre du Conseil	mai 2008
Banque de France	Membre du Conseil Consultatif	

\* Société cotée.

# 5

## RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

### RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS (EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012)

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société L'Oréal, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

#### II. Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

L'évaluation des titres de participation a été effectuée en conformité avec les méthodes comptables décrites dans la note 1.7.1 « Principes comptables - Immobilisations financières - Titres de participation et avances consolidables » de l'annexe. Dans le cadre de nos travaux, nous avons revu le caractère approprié de ces méthodes comptables et apprécié les hypothèses retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

#### III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le Rapport de Gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre Société auprès des sociétés contrôlant votre Société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le Rapport de Gestion.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 15 février 2013

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit  
Gérard Morin

Deloitte & Associés  
David Dupont-Noel

## RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS (EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012)

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la Société L'Oréal, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

### II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- L'Oréal procède à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs incorporels à durée de vie indéfinie lorsqu'il existe un indice de perte de valeur et au moins une fois par an, selon les modalités décrites dans les notes 1.15 et 13 des états financiers. Nous avons revu les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les hypothèses retenues ;
- les engagements de retraites, aménagements de fin de carrière et autres avantages consentis aux salariés ont été évalués et comptabilisés conformément aux principes décrits dans les notes 1.23 et 21 des états financiers. Nous avons revu la méthodologie d'évaluation de ces engagements, ainsi que les données utilisées et les hypothèses retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe données dans le Rapport de Gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 15 février 2013

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit  
Gérard Morin

Deloitte & Associés  
David Dupont-Noel

## RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'AUTORISATION D'ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS EXISTANTES ET/OU À ÉMETTRE AU PROFIT DES SALARIÉS ET DES MANDATAIRES SOCIAUX

### *Assemblée Générale Mixte du 26 avril 2013 (dixième résolution)*

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution gratuite d'actions existantes et/ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la Société L'Oréal et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce ou de certaines catégories d'entre eux, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser, pour une durée de vingt-six mois, à attribuer gratuitement des actions existantes et/ou à émettre en une ou plusieurs fois.

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier notamment que les modalités envisagées et données dans le rapport du Conseil d'Administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Conseil d'Administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution gratuite d'actions.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 15 février 2013

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Gérard Morin

Deloitte & Associés

David Dupont-Noel

## RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'AUGMENTATION DE CAPITAL RÉSERVÉE AUX SALARIÉS

### *Assemblée Générale Mixte du 26 avril 2013 (onzième résolution)*

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 228-92 et L. 225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Conseil d'Administration de la compétence de décider une augmentation de capital, en une ou plusieurs fois, par l'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de votre Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux salariés et anciens salariés éligibles de votre Société et des sociétés qui lui sont liées au sens des dispositions de l'article L. 225-180 du Code de commerce et de l'article L. 3344-1 du Code du travail, adhérents à un plan d'épargne entreprise, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette émission est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

Le nombre total de titres de capital susceptibles d'être émis, en une ou plusieurs fois, en application de cette délégation, est plafonné à 1 % du capital social de la Société à la date de la présente Assemblée Générale, étant précisé que le montant des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées au titre de cette résolution s'imputera sur le plafond global d'augmentation de capital prévu à la neuvième résolution.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de vingt-six mois la compétence pour décider une ou plusieurs émissions et de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux titres de capital à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et suivants du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression de votre droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'Administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de chaque émission qui serait décidée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Conseil d'Administration.

Les conditions définitives dans lesquelles la ou les émissions seraient réalisées n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de cette délégation par votre Conseil d'Administration.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 15 février 2013

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Gérard Morin

Deloitte & Associés

David Dupont-Noel

# Notes

A series of horizontal dotted lines for writing notes.

# 6

## DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS <sup>(1)</sup> *et renseignements légaux*

### ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 26 AVRIL 2013

Les documents sont consultables et téléchargeables sur le site Internet de la Société :

[www.loreal-finance.com/fr](http://www.loreal-finance.com/fr)

Je soussigné(e) .....

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Propriétaire de : ..... actions nominatives

et/ou de ..... actions au porteur

enregistrées auprès de <sup>(2)</sup> .....

demande l'envoi, à l'adresse ci-dessus, des documents et renseignements visés aux articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce, concernant l'Assemblée des actionnaires, convoquée pour le 26 avril 2013.

Fait à ....., le .....2013



(1) Cette demande est réservée aux seuls actionnaires et doit être adressée à L'Oréal, à l'attention du Directeur des Relations Actionnaires, 41, rue Martre, 92117 Clichy Cedex – Fax : 01 47 56 86 42 – E-mail : info-ag@loreal-finance.com - N° Vert : 0 800 66 66 66.

(2) Indication précise de la banque, de l'établissement financier ou de la société de Bourse teneur de compte des actions, accompagnée d'une attestation justifiant de la qualité d'actionnaire du demandeur à la date de la demande.

# L'ORÉAL

Société Anonyme  
Au capital de 120 862 724,20 €  
632 012 100 RCS Paris

Siège administratif :  
41, rue Martre  
92117 Clichy Cedex  
Tél. : 01 47 56 70 00  
Fax. : 01 47 56 86 42

Siège social :  
14, rue Royale  
75008 Paris

 **N° Vert 0 800 66 66 66**

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

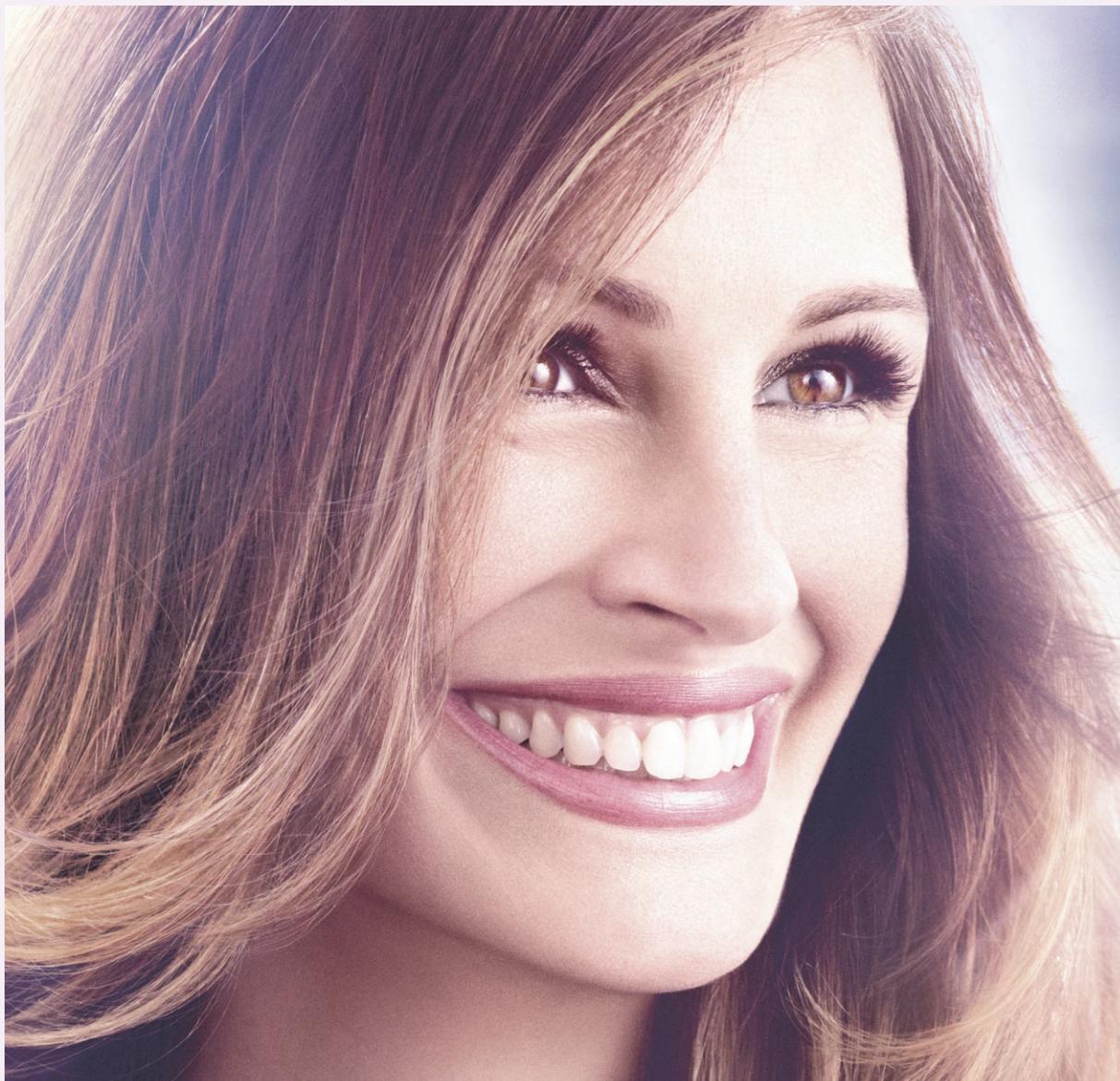
*Ce document et l'ensemble des informations concernant l'Assemblée Générale peuvent être consultés sur le site [www.loreal-finance.com](http://www.loreal-finance.com), rubriques « l'espace des actionnaires » « vos rendez-vous » puis « Assemblée Générale ».*

IMPRIM'VERT et PEFC, ce papier est exempt de chlore élémentaire fabriqué à base de pâtes provenant de forêts gérées durablement sur un plan environnemental, économique et social.



## AVIS DE CONVOCATION

**ASSEMBLEE GENERALE MIXTE du vendredi 26 avril 2013 à 10h**  
Palais des Congrès - 75017 PARIS



### A CARACTERE ORDINAIRE

1. Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2012
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2012
3. Affectation du bénéfice de l'exercice 2012 et fixation du dividende
4. Nomination de Madame Virginie Morgon en qualité d'administrateur
5. Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Françoise Bettencourt Meyers
6. Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Peter Brabeck-Letmathe
7. Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Louis Schweitzer
8. Autorisation de rachat par la Société de ses propres actions

### A CARACTERE EXTRAORDINAIRE

9. Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital soit par émission d'actions ordinaires avec maintien du droit préférentiel de souscription, soit par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres
10. Autorisation donnée au Conseil d'Administration de procéder à l'attribution gratuite aux salariés et mandataires sociaux d'actions existantes et/ou à émettre emportant renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription
11. Délégation de compétence accordée au Conseil d'Administration en vue de permettre la réalisation d'une augmentation de capital réservée aux salariés avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires
12. Pouvoirs pour formalités

# COMMENT PARTICIPER A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DE L'OREAL?

TOUT ACTIONNAIRE, QUEL QUE SOIT LE NOMBRE D' ACTIONS QU'IL POSSEDE ET LEURS MODALITES DE DETENTION (AU NOMINATIF OU AU PORTEUR), PEUT PARTICIPER A L'ASSEMBLEE GENERALE. CE DROIT EST SUBORDONNE A L'ENREGISTREMENT DES TITRES AU NOM DE L'ACTIONNAIRE AU TROISIEME JOUR OUVRE PRECEDANT L'ASSEMBLEE GENERALE, SOIT LE MARDI 23 AVRIL 2013 A ZERO HEURE (HEURE DE PARIS).

## Votre participation à l'Assemblée Générale

Vous disposez de quatre possibilités pour exercer vos droits d'actionnaires :

- assister personnellement à l'Assemblée avec votre carte d'admission <sup>(1)</sup> ;
- voter par correspondance ou par Internet ;
- donner pouvoir au Président de l'Assemblée ;
- donner pouvoir à toute autre personne.

Il est précisé que tout actionnaire ayant déjà exprimé son vote, demandé sa carte d'admission ou sollicité une attestation de participation (article R. 225-85 du Code de commerce) :

- ne peut plus choisir un autre mode de participation ;
- a la possibilité de céder tout ou partie de ses actions.

Cependant, si la cession intervient avant le mardi 23 avril 2013 à zéro heure (heure de Paris), la Société invalide ou modifie en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir, la carte d'admission ou l'attestation de participation.

## Gagnez du temps et faites un geste pour l'environnement

Vous pouvez désormais télécharger votre carte d'admission directement sur votre ordinateur. Pour l'obtenir, suivez les modalités présentées sur la dernière page de ce cahier intérieur.

**Cette « e-carte » d'admission sera consultable et imprimable jusqu'au jour de l'Assemblée Générale et devra être présentée à l'accueil le jour de cette manifestation.**

Conformément à l'article R. 225-84 du Code de commerce, l'actionnaire qui souhaite poser des questions écrites peut, jusqu'au quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée au plus tard, adresser ses questions par :

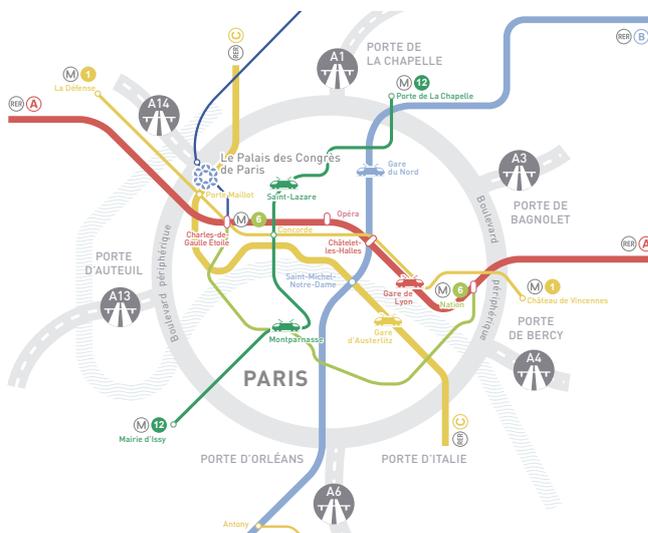
- Lettre recommandée avec accusé de réception au Président du Conseil d'Administration, 41 rue Martre 92117 Clichy, Cedex ;
- Ou à l'adresse électronique suivante : **[info-ag@loreal-finance.com](mailto:info-ag@loreal-finance.com)**

Ces questions doivent être accompagnées, pour les détenteurs d'actions ou porteur, d'une attestation d'inscription en compte d'actionnaire.

(1) Le jour de l'Assemblée, tout actionnaire devra justifier de sa qualité et de son identité lors des formalités d'enregistrement.

### Pour vous rendre au Palais des Congrès 2, place de la Porte Maillot, 75017 Paris

- **Méto** : Ligne 1  
Arrêt « Porte Maillot » ;
- **RER** : RER C  
Arrêt « Neuilly - Porte Maillot » ;
- **Bus** : Lignes PC1, PC3, Bb, 43, 73, 82, 244  
Arrêt « Général Koenig - Palais des Congrès », « Porte Maillot - Palais des Congrès » ou « Balabus - Porte Maillot » ;
- **Voiture** : Le Palais des Congrès dispose d'un parking souterrain.



### POUR TOUTE INFORMATION, N'HÉSITEZ PAS À :

Consulter notre site Internet [www.loreal-finance.com](http://www.loreal-finance.com) ;

Contactez le service actionnaire, du lundi au vendredi de 8 h 45 à 18 h 00 au **N° Vert 0 800 66 66 66** ;

Nous envoyer un mail à l'adresse suivante : [info-ag@loreal-finance.com](mailto:info-ag@loreal-finance.com)

# MODALITES D'UTILISATION DU FORMULAIRE DE PARTICIPATION

## Vous assistez personnellement à l'Assemblée Générale

### Vous êtes actionnaire au nominatif :

- Noircissez la **case A** du formulaire de participation <sup>(1)</sup>. Dater et signez dans le cadre « Date et signature ». Retournez le formulaire en utilisant l'enveloppe « T » jointe ;
- Vous recevrez votre carte d'admission par courrier <sup>(2)</sup>.

### Vous êtes actionnaire au porteur :

- Contactez votre établissement teneur de compte en indiquant que vous souhaitez assister à l'Assemblée Générale et demandez une attestation justifiant de votre qualité d'actionnaire à la date de la demande ;
- L'Établissement teneur de compte se chargera de la transmettre à BNP Paribas Securities Services ;
- Vous recevrez votre carte d'admission par courrier <sup>(2)</sup>.

## Vous n'assistez pas personnellement à l'Assemblée Générale

### Pour les actionnaires au nominatif ou au porteur

A défaut d'assister personnellement à l'Assemblée, vous pouvez choisir entre l'une des trois formules suivantes ; vous devez pour cela cocher la **case B** du formulaire <sup>(1)</sup> :

- Voter par correspondance : cochez la case « je vote par correspondance » (**B1**) et votez en suivant les instructions ;
- Donner pouvoir au Président de l'Assemblée : cochez la case « je donne pouvoir au Président de l'Assemblée Générale » (**B2**). Dans ce cas, il sera émis en votre nom un vote identique à celui du Président au projet de résolutions présenté <sup>(3)</sup> ;
- Donner pouvoir à toute autre personne : cochez la case « je donne pouvoir à » (**B3**) et désignez la personne qui sera présente à l'Assemblée <sup>(3)</sup>.

## En aucun cas ce formulaire ne doit être retourné à L'Oréal.

Quel que soit votre choix pour participer à l'Assemblée Générale et pour que ce formulaire soit pris en considération, il doit impérativement :

- Être complété, daté et signé dans le cadre « Date et Signature » ;
- Être reçu au plus tard le mardi 23 avril 2013 par le service Assemblées Générales de BNP Paribas Securities Services, à l'adresse suivante : BNP Paribas Securities Services, CTS Service Assemblées Générales, Les Grands Moulins de Pantin, 9 rue du Débarcadère, 93761 Pantin Cedex (enveloppe « T » jointe).

Vous désirez assister à l'Assemblée : cochez la case A.

Vous n'assistez pas à l'Assemblée : cochez la case B

Vous désirez voter par correspondance : cochez ici, et suivez les instructions.

Vous désirez donner pouvoir au Président de l'Assemblée : cochez ici.

Vous désirez donner pouvoir à une personne dénommée, qui sera présente à l'Assemblée, cochez ici, et inscrivez les coordonnées de cette personne.

Ce formulaire n'est pas à utiliser dans le cas d'un vote par Internet (voir instructions ci-jointes) / This form should not be used in case of voting by Internet (see attached instruction)

**IMPORTANT : avant d'exercer votre choix, veuillez prendre connaissance des instructions situées au verso / Before selecting, please refer to instructions on reverse side.**

**QUELLE QUE SOIT L'OPTION CHOISIE, NOIRCISSER COMME CECI ■ LA OU LES CASES CORRESPONDANTES, DATER ET SIGNER AU BAS DU FORMULAIRE / WHICHEVER OPTION IS USED, SHADE BOX(ES) LIKE THIS ■, DATE AND SIGN AT THE BOTTOM OF THE FORM.**

**A.** Je désire assister à cette assemblée et demande une carte d'admission ; dater et signer au bas du formulaire / I wish to attend the shareholder's meeting and request an admission card : date and sign at the bottom of the form.

**B.** J'utilise le formulaire de vote par correspondance ou par procuration ci-dessous, selon l'une des 3 possibilités offertes / I prefer to use the postal voting form or the proxy form as specified below.

**L'ORÉAL**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE des actionnaires convoquée le vendredi 26 avril 2013 à 10 h 00, au Palais des Congrès, 2 Place de la Porte Maillot, 75017 PARIS - France.  
COMBINED GENERAL MEETING for the shareholders to be held on Friday, April 26th, 2013 at 10:00 am at Palais des Congrès, 2 Place de la Porte Maillot, 75017 PARIS - France.

Société Anonyme au capital de € 120.862.724, 20  
Siège social :  
14, rue Royale, 75008 PARIS-France  
632 012 100 RCS PARIS

**CADRE RÉSERVÉ À LA SOCIÉTÉ / For Company's use only**

Identifiant / Account

Nombre / Number of shares

Porteur / Bearer

Vote simple / Single vote  
Vote double / Double vote

Nombre de voix / Number of voting rights

**B1** **JE VOTE PAR CORRESPONDANCE // I VOTE BY POST**  
Cf. au verso renvoi (2) - See reverse (2)

**Je vote OUI** à tous les projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration ou le Directeur ou la Gérance, à l'EXCEPTION de ceux que je signale en noircissant comme ceci ■ la case correspondante et pour lesquels je vote **NON** ou je m'abstiens.

**Sur les projets de résolutions non agréés par le Conseil d'Administration ou le Directeur ou la Gérance, je vote en noircissant comme ceci ■ la case correspondant à mon choix.**

**I vote YES** all the draft resolutions approved by the Board of Directors EXCEPT those indicated by a shaded box - like this ■, for which I vote **NO** or I abstain.

**On the draft resolutions not approved by the Board of Directors, I cast my vote by shading the box of my choice - like this ■.**

**B2** **JE DONNE POUVOIR AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**  
cf. au verso renvoi (3)

**I HEREBY GIVE MY PROXY TO THE CHAIRMAN OF THE GENERAL MEETING**  
See reverse (3)

**B3** **JE DONNE POUVOIR À :** cf. au verso renvoi (4)

**I HEREBY APPOINT** see reverse (4)

M., Mme ou Mlle, Raison Sociale / Mr, Mrs or Miss, Corporate Name

Adresse / Address

**ATTENTION :** S'il s'agit de titres au porteur, les présentes instructions ne seront valides que si elles sont directement retournées à votre banque.  
**CAUTION :** If it is about bearer securities, the present instructions will be valid only if they are directly returned to your bank.

Nom, Prénom, Adresse de l'actionnaire (si ces informations figurent déjà, les vérifier et les rectifier éventuellement) -  
Surname, first name, address of the shareholder (if this information is already supplied, please verify and correct if necessary)  
Cf. au verso renvoi (1) - See reverse (1)

1 2 3 4 5 6 7 8 9  
10 11 12 13 14 15 16 17 18  
19 20 21 22 23 24 25 26 27  
28 29 30 31 32 33 34 35 36  
37 38 39 40 41 42 43 44 45

Oui/Non/No  
Yes/Abst/Abs

A F  
B G  
C H  
D J  
E K

**Si des amendements ou des résolutions nouvelles étaient présentés en assemblée / In case amendments or new resolutions are proposed during the meeting**

- Je donne pouvoir au Président de l'A.G. de voter en mon nom. / I appoint the Chairman of the general meeting to vote on my behalf.

- Je m'abstiens (l'abstention équivaut à un vote contre). / I abstain from voting (is equivalent to a vote NO).

- Je donne procuration (cf. au verso renvoi 4) à M., Mme ou Mlle, Raison Sociale.

- Je donne pouvoir au Président de l'A.G. de voter en mon nom / I appoint (see reverse (4)) Mr, Mrs or Miss, Corporate Name to vote on my behalf

Pour être prise en considération, toute formule (A ou B) doit parvenir au plus tard : le 23 avril 2013  
In order to be considered, all forms (A or B) must be returned no later than: April 23rd, 2013

à/ro Services Actionnaires de L'Oréal - BNP Paribas Securities Services  
CTS Assemblées, Les Grands Moulins de Pantin - 9 rue du Débarcadère - 93761 PANTIN Cedex  
The french version prevails; English translation is for convenience only

Date et Signature

(1) Pour les actionnaires au nominatif, le formulaire de participation est joint automatiquement à l'avis de convocation. Pour les actionnaires au porteur, toute demande doit être adressée à l'établissement teneur de compte, qui se chargera de transmettre le formulaire accompagné d'une attestation de participation à BNP Paribas Securities Services.

(2) Si vous n'avez pas reçu votre carte d'admission le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée Générale, soit le mardi 23 avril 2013, vous devrez demander une attestation de participation auprès de votre établissement teneur de compte pour les actionnaires au porteur, ou pourrez vous présenter directement à l'Assemblée Générale pour les actionnaires au nominatif.

(3) Conformément aux dispositions de l'article R. 225-79 du Code de commerce, il est possible de révoquer un mandataire préalablement désigné. Veuillez vous reporter à la page suivante, section « Désignation et révocation de mandat pour l'Assemblée » pour plus d'informations.

## MODALITES DE PARTICIPATION PAR INTERNET

### **Vous êtes actionnaire au nominatif pur :**

- Connectez-vous sur le site Planetshares (<https://planetshares.bnpparibas.com>), ouvert à partir du vendredi 5 avril 2013, en utilisant le numéro d'identifiant et le mot de passe qui vous ont été communiqués et qui vous servent habituellement pour consulter votre compte.
- Suivez ensuite les indications affichées à l'écran.

### **Vous êtes actionnaire au nominatif administré :**

Si vous souhaitez voter par internet, munissez-vous de votre formulaire de vote papier, joint à la présente brochure de convocation, sur lequel figure, en haut à droite, votre identifiant. Cet identifiant vous permettra d'accéder au site Planetshares (<https://planetshares.bnpparibas.com>). Dans le cas où vous ne disposez pas de votre mot de passe, vous devrez le demander en cliquant sur un des boutons suivants :

- si vous avez oublié votre mot de passe, cliquez sur le lien « Mot de passe oublié ? » qui se trouve en haut et à droite de la page de garde du site « Planetshares » ;
- si vous vous connectez pour la première fois, cliquez sur le lien « Première connexion ? » qui se trouve en haut à droite de la page de garde du site « Planetshares ».

Suivez alors les indications données à l'écran pour obtenir votre mot de passe de connexion.

### **Vous êtes actionnaire au porteur :**

Nouveauté 2013 : vous avez la possibilité d'utiliser le service « Votaccess » pour voter par Internet, (si votre intermédiaire financier vous propose ce service).

- Pour accéder au service « Votaccess », disponible du 5 avril au 25 avril 2013 à 15 heures, connectez-vous au portail « Bourse » de votre établissement teneur de compte ;
- Suivez les instructions figurant à l'écran.

### **Vous pouvez dès lors, et ce quel que soit votre mode de détention, choisir de :**

- voter par Internet ;
- donner pouvoir au Président ou à toute autre personne <sup>(1)</sup> ;
- demander votre e-carte d'admission pour assister personnellement à l'Assemblée Générale. Dans ce cas, vous pourrez télécharger votre e-carte d'admission.

### **Fonctionnement du service :**

Les possibilités de voter par Internet avant l'Assemblée seront interrompues la veille de l'Assemblée, soit le jeudi 25 avril 2013 à 15 heures (heure de Paris).

Afin d'éviter tout encombrement éventuel du site Internet sécurisé dédié, il est recommandé aux actionnaires de ne pas attendre la veille de l'Assemblée pour voter.

**NB : Si vous décidez de voter par Internet, vous ne devez pas remplir ni retourner le formulaire de vote à distance.**

#### **Actionnaires au nominatif :**

**Adresse du site sécurisé dédié au vote préalable à l'Assemblée et ouvert à partir du vendredi 5 avril 2013 :**

**<https://planetshares.bnpparibas.com>**

## DESIGNATION ET REVOCATION DE MANDAT POUR L'ASSEMBLEE

L'article R. 225-79 du Code de commerce ouvre le droit à la révocation d'un mandataire préalablement désigné. Le mandat donné pour une assemblée est révocable dans les mêmes formes que celles requises pour la désignation du mandataire.

### **1/ Voie postale :**

Le mandant doit faire parvenir au Service Assemblées Générales de BNP Paribas Securities Services un courrier indiquant le nom de la Société et la date d'Assemblée, nom, prénom, adresse et numéro de compte courant nominatif (ou références bancaires si l'actionnaire est au porteur) du mandant, le cas échéant, ainsi que les nom, prénom et si possible adresse du mandataire.

S'il est au porteur, l'actionnaire devra de plus obligatoirement demander à son intermédiaire financier qui assure la gestion de son compte titre d'envoyer une confirmation écrite au Service Assemblées Générales de BNP Paribas Securities Services – CTS Assemblées Générales – Grands Moulins de Pantin – 9 rue du Débarcadère – 93761 Pantin Cedex.

Les désignations ou révocations de mandats exprimées par voie postale devront être réceptionnées au plus tard 3 jours calendaires avant la date de l'Assemblée, soit au plus tard le mardi 23 avril 2013 à minuit (heure de Paris).

### **2/ Voie électronique :**

La notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut également être effectuée par voie électronique, selon les modalités suivantes :

#### **Actionnaire au nominatif pur ou administré**

L'actionnaire devra faire sa demande sur Planetshares (<https://planetshares.bnpparibas.com>) en se connectant avec ses

identifiants habituels et en allant sur la page « Mon espace actionnaire – Mes Assemblées Générales » puis enfin en cliquant sur le bouton « Désigner ou révoquer un mandat ».

#### **Actionnaire au porteur**

##### **Si l'intermédiaire financier a adhéré à Votaccess :**

- l'actionnaire devra se connecter au portail « Bourse » de son établissement teneur de compte pour accéder au service « Votaccess » ;
- suivre les instructions figurant à l'écran.

##### **Si l'intermédiaire financier n'a pas adhéré à Votaccess :**

- l'actionnaire devra envoyer un email à l'adresse **paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com**. Cet email devra obligatoirement contenir les informations suivantes : nom de la Société et date d'Assemblée, nom, prénom, adresse, références bancaires du mandant ainsi que les nom, prénom et si possible adresse du mandataire ;
- l'actionnaire devra obligatoirement demander à son établissement teneur de compte qui assure la gestion de son compte titre d'envoyer une confirmation écrite au Service Assemblées Générales de BNP Paribas Securities Services – CTS Assemblées Générales – Grands Moulins de Pantin – 9 rue du Débarcadère – 93761 Pantin Cedex.

Seules les notifications de désignation ou révocation de mandats pourront être adressées à l'adresse électronique susvisée, toute autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte et/ou traitée.

Afin que les désignations ou révocations de mandats exprimées par voie électronique puissent être valablement prises en compte, les confirmations devront être réceptionnées au plus tard la veille de l'Assemblée, soit le jeudi 25 avril 2013 à 15 heures (heure de Paris).

*(1) Conformément aux dispositions de l'article R. 225-79 du Code de commerce, il est possible de désigner ou de révoquer un mandataire par voie électronique. Veuillez vous reporter à la section « Désignation et révocation de mandat pour l'Assemblée » ci-dessus pour plus d'informations.*